



# ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  Activité internationale des grands groupes bancaires français depuis 2006

# SOMMAIRE

<b>1. LES GRANDS GROUPES BANCAIRES FRANÇAIS PRÉSENTENT UNE FORTE DIMENSION INTERNATIONALE</b>	<b>5</b>
1.1 Les grands groupes bancaires français sont très internationalisés	5
1.2 Une couverture globale mais néanmoins concentrée sur un cœur de pays développés	7
1.3 Un second cercle de développement plus diversifié mais aussi plus risqués	8
1.4 Quelques éléments dominant en termes de caractéristiques	11
<b>2. BIEN QUE RALENTIE PAR LA CRISE, CETTE INTERNATIONALISATION EST ASSEZ ANCIENNE ET SE MAINTIENT À UN NIVEAU ÉLEVÉ</b>	<b>15</b>
2.1 Une tendance de fond ralentie par la crise	17
2.2 Depuis la crise financière de 2008, les banques françaises ont nettement réduit leurs expositions interbancaires à l'international	21
2.3 À partir de mi-2010, la crise des dettes souveraines influence le niveau et la répartition des expositions internationales	24
2.4 Les engagements envers l'ensemble des administrations publiques et banques centrales sont en progression dans un contexte réglementaire favorable	26
2.5 Les groupes ont adapté leurs implantations et leur activité clientèle au nouveau contexte financier et réglementaire	29
<b>INDEX DES GRAPHIQUES</b>	<b>36</b>
<b>INDEX DES TABLEAUX</b>	<b>38</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>39</b>

## Synthèse générale

Les cinq grands groupes bancaires qui font l'objet de cette étude [BNP Paribas (BNPP), Groupe BPCE (GBPCE), Groupe Crédit Agricole (GCA), Groupe Crédit Mutuel (GCM) et Société Générale (SG)] représentent, au 31 décembre 2013, un peu plus de 85 % du total de bilan du secteur bancaire français<sup>1</sup> comptant par ailleurs environ 600 établissements de crédit<sup>2</sup>.

En outre, avec un total de bilan équivalant à 280 % du Produit Intérieur Brut (PIB) français<sup>3</sup>, l'envergure de ces cinq grands groupes bancaires dépasse largement le seul cadre national. Ce sont des acteurs internationaux qui entrent au niveau européen dans la catégorie des « banques significatives » dont la BCE est en charge de la supervision directe à partir du 4 novembre 2014. Au niveau mondial, les quatre premiers d'entre eux (BNPP, GBPCE, GCA et SG) figurent dans la catégorie beaucoup plus restreinte des banques d'importance systémique mondiale<sup>4</sup>. L'un des facteurs pris en compte pour ces deux classements est en particulier l'importance de leurs activités internationales.

À fin 2013, les pays couverts par les grands groupes bancaires français témoignent d'une large présence internationale, qui est toutefois concentrée sur un cœur de pays développés, les dix premiers pays totalisant 72 % des expositions. Ces expositions, très majoritairement exprimées en euro (45,6 %) et en dollar (34,5 %), correspondent, pour une large part, à des prêts et avances sur un horizon de moyen-long terme vis-à-vis de contreparties de type grandes entreprises, clientèle de détail et établissements de crédit et banques centrales, réalisés notamment via les implantations locales des groupes français.

Depuis 2006, l'activité internationale des grands groupes a connu des transformations liées à la fois au contexte macroéconomique de ces dernières années, mais également aux nouvelles contraintes réglementaires notamment en matière de liquidité et de fonds propres. En conséquence, les grands groupes bancaires ont repensé leurs stratégies d'engagement à travers un déploiement international, élargissant ainsi leur périmètre d'activité. Cette nouvelle stratégie donne au portefeuille d'expositions une dimension de risque supplémentaire. Ainsi, entre fin 2006 et fin 2013, les engagements internationaux des grands groupes bancaires français sont passés de 1 716 milliards à près de 2 550 milliards d'euros (soit, hors engagements en termes de garanties, de 26% à 35 % du total des actifs bancaires), avec une forte progression jusqu'en décembre 2010, suivi d'un recul marqué depuis en lien avec la crise financière et le contexte global de désendettement. Les banques françaises ont en effet nettement réduit leurs expositions interbancaires à l'international, de même que, dans une moindre mesure, celles vis-à-vis de la clientèle non bancaire. Les expositions à l'égard du secteur public au sens large ont, pour leur part, continué à progresser au même rythme mais cela traduit surtout de plus forts engagements à l'égard des banques centrales, notamment en fin de période, dans un contexte économique et réglementaire favorable à ce type d'expositions.

Étude<sup>5</sup> réalisée par : Saïda BADDOU, Mikaël KALFA, François PEGORY<sup>6</sup>

Mots-clés : engagements internationaux, activité internationale

Codes JEL : F23, F34,

1 Le total d'actif des établissements remettant des états consolidés IFRS est de 6 687 milliards d'euros au 31 décembre 2013 et celui des cinq groupes atteint 5 842 milliards d'euros.

2 Établissements de crédits agréés en France. Source : ACPR, « Les chiffres du marché de la banque et de l'assurance » - 2013 (à paraître).

3 Soit 5 842 milliards d'euros à rapprocher d'un PIB de 2 091 milliards d'euros (INSEE <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux>).

4 Le Conseil de Stabilité Financière en a identifié au total 29 (novembre 2013). Le groupe GCM fait d'ailleurs partie de la population des banques participant à cet exercice d'identification : banques dont le total d'exposition au titre du ratio de levier est supérieur à 200 milliards d'euros.

5 Cette étude s'appuie sur l'état des engagements internationaux ENGAG\_INT ([http://esurfi.banque-france.fr/current/banque/tableaux/surfi/detail-dun-tableau-surfi/tableau/ENGAG\\_INT](http://esurfi.banque-france.fr/current/banque/tableaux/surfi/detail-dun-tableau-surfi/tableau/ENGAG_INT) voir également annexe n°1 pour plus de précisions).

6 Nadiath Kora-Yarou a également contribué à la mise en forme des données statistiques pour cette étude.

## AVERTISSEMENT METHODOLOGIQUE

Afin de bien appréhender les données qui sont présentées dans cette étude, il convient de prendre connaissance des éléments méthodologiques suivants<sup>7</sup> :

### **Choix d'une vision conservatrice des risques et approche en risque immédiat**

Sauf mention contraire, les montants d'expositions indiqués dans cette étude correspondent au cumul des engagements bruts, consolidés, de bilan et de hors bilan donnés, pour les cinq grands groupes bancaires français sous revue. Autrement dit, ces montants ne tiennent pas compte des provisions constituées et des garanties reçues. Ils constituent ainsi une borne supérieure en matière de risque, correspondant à l'éventualité d'une perte « totale » des actifs engagés. Enfin, l'approche en risque immédiat (ou contrepartie immédiate) consiste pour une transaction donnée à attribuer comme pays d'exposition celui où réside la contrepartie à cette transaction et non celui de son garant ultime<sup>8</sup>.

Cette mesure conduit à présenter des montants d'expositions en général plus élevés que ceux disponibles dans d'autres sources de données publiques (BRI, ABE)<sup>9</sup>, reposant sur des méthodologies différentes.

### **Une « rupture » méthodologique sur l'échéance de fin 2011**

Les données exploitées dans cette étude couvrent la période allant de fin 2006 à fin 2013. Dans cet intervalle, l'état de collecte réglementaire sur les engagements internationaux<sup>10</sup> transmis à l'ACPR par les grands groupes bancaires français a évolué à partir de l'échéance du 31 décembre 2011. Ce changement s'est traduit en particulier par un passage d'une approche comptable à une approche dite « risques » (utilisée pour la collecte prudentielle COREP<sup>11</sup> par exemple). De même, la ventilation par secteurs de contrepartie des expositions est devenue plus fine. Pour assurer une continuité d'analyse, notamment dans la partie 2, les séries chronologiques sur les secteurs de contreparties ont en général été construites en retenant les trois catégories de l'ancien état et en regroupant celles du nouvel état de façon à se rapprocher de l'ancienne ventilation.

<sup>7</sup> L'intégralité de la méthodologie est présentée en annexe 1.

<sup>8</sup> Dans cette approche en risque immédiat, l'exposition à une banque allemande située en Grèce et garantie par une banque italienne est attribuée à la Grèce et non à l'Allemagne, par exemple. En risque ultime, l'exposition serait attribuée à l'Italie.

<sup>9</sup> La Banque des Règlements Internationaux (BRI) publie des statistiques bancaires consolidées. L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié, dans le cadre des exercices de stress tests, de recapitalisation ou de transparence qu'elle a mené depuis 2010 certaines expositions des banques européennes vis-à-vis d'une liste de pays.

<sup>10</sup> Pour plus de détail, la fiche de présentation de l'état de collecte actuel des engagements internationaux est disponible sur le site e-SURFI ([http://esurfi.banque-france.fr/current/banque/tableaux/surfi/detail-dun-tableau-surfi/tableau/ENGAG\\_INT](http://esurfi.banque-france.fr/current/banque/tableaux/surfi/detail-dun-tableau-surfi/tableau/ENGAG_INT)). Ce dernier est un site documentaire sur les reportings prudentiels que le secteur bancaire doit régulièrement transmettre à l'ACPR dans le cadre de son activité de contrôle notamment.

<sup>11</sup> *Common Reporting*.

---

## Introduction

---

L'internationalisation des groupes bancaires constitue à la fois un atout, puisqu'il permet aux établissements de bénéficier des opportunités de croissance dans un espace plus large, et un sujet de préoccupation lorsque apparaissent des tensions économiques (crise financière, crise des émergents, etc.) ou géopolitiques.

Après une première partie présentant un panorama de la situation actuelle des principaux groupes bancaires français et de ses principales caractéristiques la deuxième partie décrit les principaux facteurs d'évolution depuis 2006.

---

## 1. Les grands groupes bancaires français présentent une forte dimension internationale

---

Le développement international des banques s'explique par la nécessité pour les établissements bancaires de diversifier leur activité afin de bénéficier de marchés plus vastes, qui ne connaissent pas les mêmes cycles de croissance et de crise. Celles qui choisissent en outre de s'implanter localement le font notamment pour réduire les coûts supplémentaires liés à la réalisation d'opérations non résidentes à distance. En effet, la signature d'une opération non résidente s'accompagne de frais opérationnels de nature variée (frais de déplacement, consultations légales) dont le poids diminue s'il est mutualisé sur un portefeuille d'opérations en cas d'implantation locale<sup>12</sup>. Dans ce contexte, la part importante des engagements internationaux dans le bilan des cinq plus grands groupes<sup>13</sup> bancaires français apparaît comme une étape normale de leur développement. Au 31 décembre 2013, les engagements internationaux au bilan de ces cinq groupes atteignent près de 2 070 milliards d'euros (près de 2550 milliards avec les engagements de hors bilan donnés) ce qui représente plus d'un tiers de leur total de bilan consolidé.

### 1.1 Les grands groupes bancaires français sont très internationalisés

D'après les statistiques de la BRI au dernier trimestre 2013, le total des créances internationales en risque immédiat pour l'ensemble des banques déclarantes représente 31 137 milliards de dollars soit près de 22 600 milliards d'euros. La part des établissements bancaires français dans ce chiffre (qui ne prend pas en compte l'intégralité des engagements au sens du périmètre de référence de cette étude<sup>14</sup>) représente environ 10 % du total (**Tableau 1**), un chiffre bien supérieur à la part du PIB français dans le PIB mondial (3,8 %)<sup>15</sup>.

En Europe, seules les banques du Royaume-Uni dépassent le niveau français d'internationalisation puisqu'elles représentent 12% du total pour un PIB représentant environ 3,7% du PB mondial.

---

<sup>12</sup> "F. Niepmann, "Banking across Borders with Heterogeneous Banks", Federal Reserve Bank of New York Staff Reports n° 609, Avril 2013 et B. Hills, G. Hoggarth, Cross-border bank credit and global financial stability, *Quarterly Bulletin* 2013 Q2, p. 126-136, Bank of England.

<sup>13</sup> Nous utilisons l'expression grands groupes bancaires français pour faire référence aux cinq groupes suivant : BNP Paribas (BNPP), Groupe BPCE (GPCE), Groupe Crédit Agricole (GCA), Groupe Crédit Mutuel (GCM) et Société Générale (SG). Ils représentent environ 85 % du total de bilan du secteur bancaire français et une part encore plus grande des engagements internationaux des banques françaises.

<sup>14</sup> Pour les cinq grands groupes bancaires français, nous avons, à fin 2013, 2 550 milliards d'euros d'engagements internationaux, un chiffre supérieur à celui publié par la BRI, pour les banques françaises, en raison de l'approche conservatrice retenue dans cette étude. Les statistiques BRI n'incluent pas les éléments de hors bilan et les produits dérivés ayant une valeur de marché positive.

<sup>15</sup> Source: Fonds monétaire international FMI (World Economic Outlook Database, April 2014).

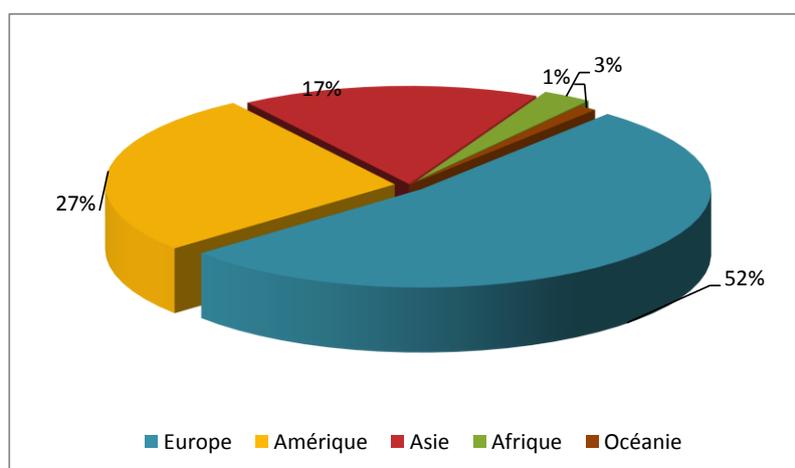
**Tableau 1**  
**Engagements internationaux en risque immédiat des banques des principaux pays déclarants à la BRI, à fin 2013**

A fin 2013, en milliards d'euros	Montant	Part
Total déclarants	22 578	100%
dont banques de l'Union européenne	10 948	48%
Royaume Uni	2 748	12%
Japon	2 428	11%
Etats Unis	2 187	10%
France	2 163	10%
Allemagne	1 946	9%
Suisse	1 310	6%
Espagne	1 099	5%
Pays Bas	936	4%

16  
 Source : BRI (Statistiques bancaires internationales consolidées) .

Quelles sont les caractéristiques de l'activité internationale ? L'examen de la répartition par zone géographique montre une prédominance des expositions internationales sur l'Europe (52 %, **Graphique 1**) principalement liée à celle des opérations avec les pays de la zone euro (37 %, **Graphique 2**).

**Graphique 1**  
**Répartition par zone géographique des engagements internationaux des grands groupes bancaires français à fin 2013**



Source : ACPR.

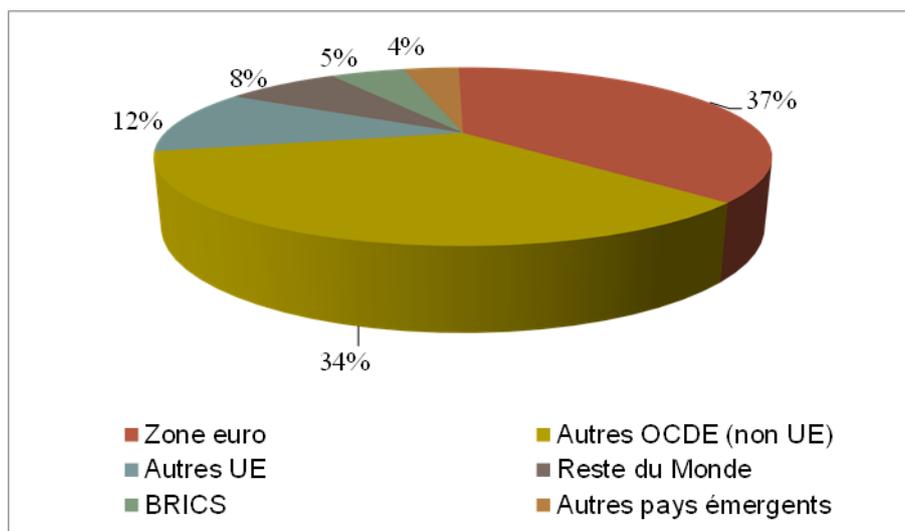
Les pays de l'OCDE hors de l'UE constituent la seconde origine en termes d'importance (34 %, **Graphique 2**).

<sup>16</sup>Les montants des engagements internationaux de la BRI ne couvrent pas le même périmètre que les données de référence exploitées pour l'étude :

- Écart de population : l'étude porte sur les cinq grandes banques françaises alors que les chiffres de la BRI s'appuient sur une population de sept banques françaises.
- Les engagements dans l'étude reprennent les données de bilan et de hors bilan. Ces derniers étant isolés par la BRI, avec les dérivés, dans une rubrique « *other commitments* » non incluses dans le total de *Foreign claims*.
- Écart méthodologique également dans la comptabilisation des dérivés qui ne sont pas repris entièrement dans les données BRI.

Ainsi, les montants ne correspondent pas puisque le total publié par la BRI (2 163 milliards d'euros) est inférieur au chiffre de référence de cette étude à fin 2013 (2 550 milliards d'euros au total) pour les 5 plus grands groupes.

**Graphique 2**  
Répartition par zone économique des engagements internationaux des  
grands groupes bancaires français à fin 2013

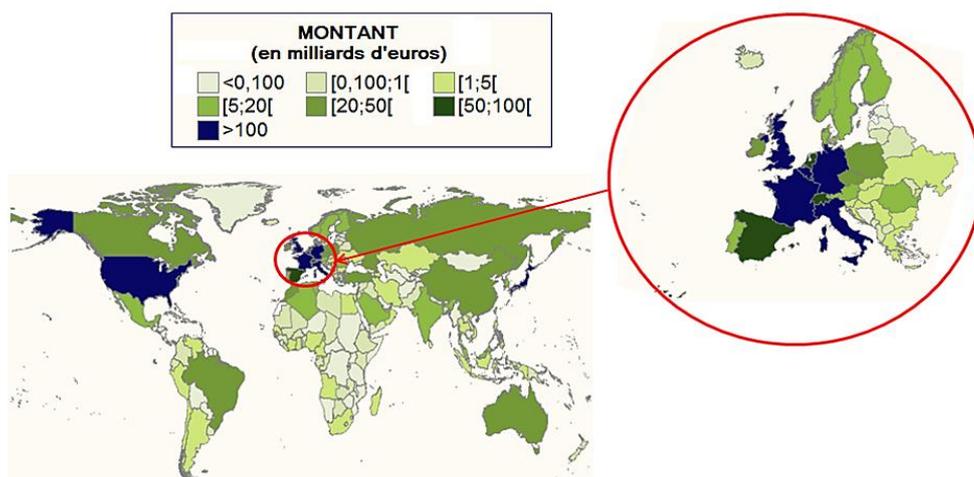


Source : ACPR.

### 1.2 Une couverture globale mais néanmoins concentrée sur un cœur de pays développés

L'analyse des pays couverts par les grands groupes bancaires français montre une large présence internationale (**Graphique 3**). Néanmoins, les dix premiers pays concentrent 72 % des expositions<sup>17</sup> (**Tableau 2**). Ce classement fait ressortir des pays qui représentent des grands centres financiers (États-Unis, Royaume-Uni, Japon) ainsi que des grandes économies de la zone euro ou pays frontaliers (Italie, Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Luxembourg et Suisse).

**Graphique 3**  
Cartographie des engagements internationaux des grands groupes  
bancaires français au 31/12/2013



Source : ACPR.

<sup>17</sup> La somme totale des engagements (hors de France) représentant 100 % du total Monde.

Les expositions cumulées sur les dix premiers pays (hors bilan inclus) représentent 1 833 milliards d'euros, soit 72 % du total des expositions internationales ou 31 % du total de bilan consolidé des cinq grands groupes.

**Tableau 2**  
**Les 10 principales expositions des grands groupes bancaires français au 31/12/2013**

Rang (au 31/12/2013)	Pays	31/12/2013 En milliards d'euros	En % du total de bilan	Part du total Monde	Part cumulée
1	Etats-Unis	571,5	10%	22%	22%
2	Italie	274,1	5%	11%	33%
3	Royaume-Uni	190,0	3%	7%	41%
4	Belgique	178,9	3%	7%	48%
5	Allemagne	171,6	3%	7%	54%
6	Japon	128,3	2%	5%	59%
7	Espagne	91,1	2%	4%	63%
8	Pays-Bas	87,3	1%	3%	66%
9	Luxembourg	78,4	1%	3%	69%
10	Suisse	62,2	1%	2%	72%

*N.B. : Total monde (hors France) = 2 549,4 milliards d'euros au 31/12/2013. Cf. la note de bas de page annexée au tableau 1 supra.*

*Les montants d'expositions indiqués (colonne 3) correspondent au cumul des engagements bruts de bilan et de hors bilan donnés. La colonne 5 correspond à la part du pays dans le chiffre total des expositions internationales. La quatrième colonne résulte du rapport de ces montants d'expositions au total de bilan consolidé des grands groupes bancaires français à fin 2013 (FINREP) soit 5 842,7 milliards d'euros.*

*Source : ACPR.*

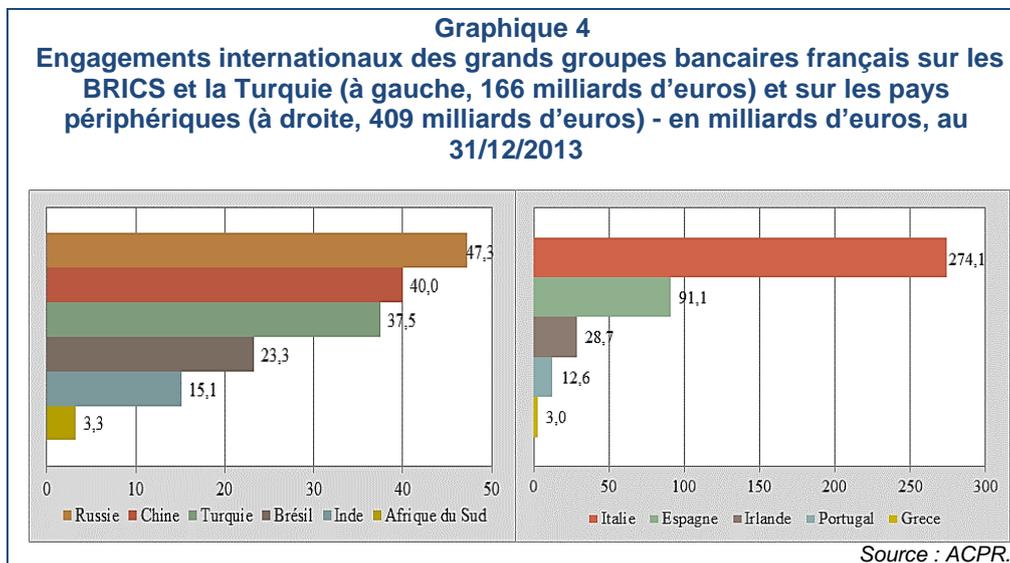
En dehors des États-Unis et de l'Italie, aucun pays ne totalise plus de 10% des expositions et plus de 3 % du total de bilan (et ce même en ayant adopté une démarche conservatrice, en retenant, dans le montant total d'expositions, l'ensemble des engagements de hors bilan donnés). Au-delà des dix premiers pays, cette part passe en dessous du seuil des 1 % (**Tableau 2**) indiquant que malgré l'importance des montants en euros, la part de ces expositions reste modérée dans le bilan des grands groupes bancaires français.

### 1.3 Un second cercle de développement plus diversifié mais aussi plus risqué

Les grands groupes français sont exposés de façon plus mesurée mais non négligeable sur un second groupe d'une vingtaine de pays. Les expositions individuelles à ces pays sont en effet comprises entre 10 et 50 milliards d'euros, pour un total cumulé d'environ 20 % de leur activité internationale. Ces pays peuvent être rattachés pour la plupart à l'un des groupes suivants : pays émergents (Russie, Chine, Turquie, Brésil notamment), pays d'Europe centrale et orientale (République tchèque, Pologne, Roumanie), centres financiers (Iles Caïman, Singapour, ou Hong Kong) et pays à ressources minières ou énergétiques (Australie, Canada, Arabie saoudite, Émirats arabes unis par exemple).

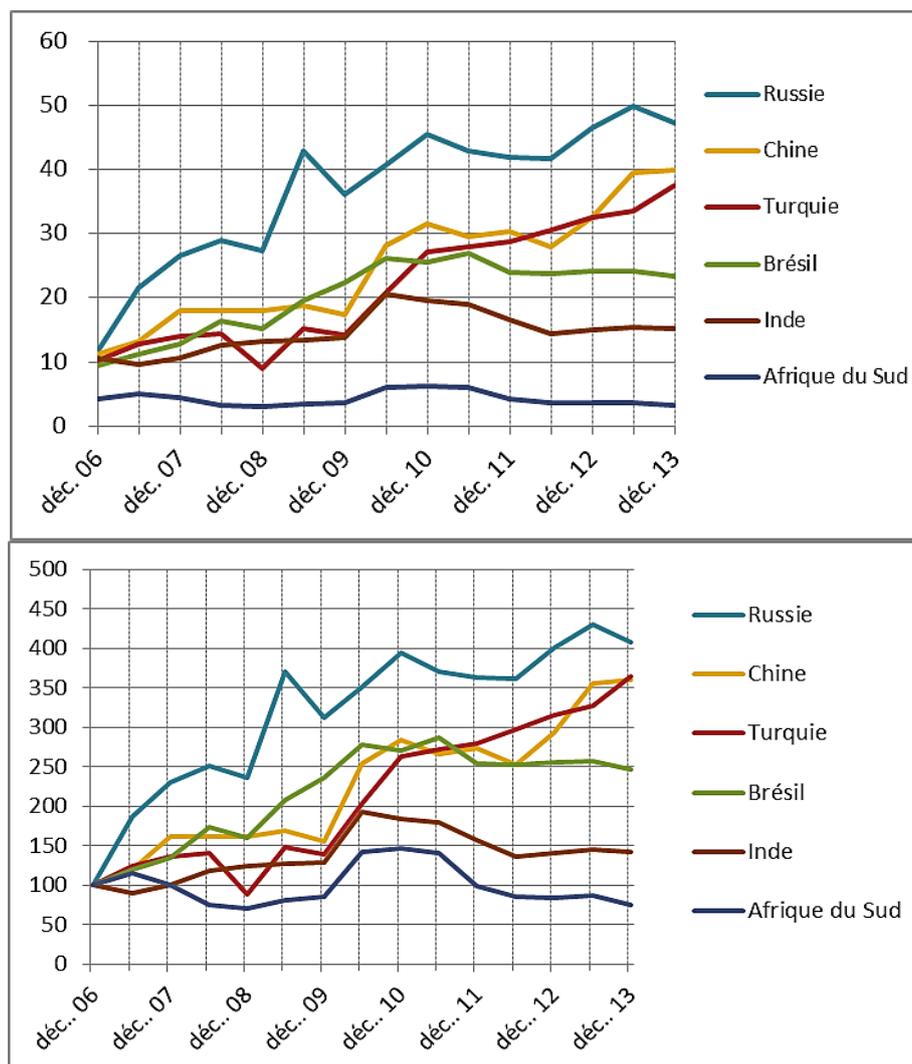
La présence des grands groupes bancaires dans les pays émergents reflète leur déploiement international dans des régions porteuses de croissance. Concernant les pays aux ressources énergétiques importantes, une part notable des expositions est liée à des financements structurés, notamment de projets dans les domaines de l'énergie et des services publics (gaz naturel, électricité, pétrochimie, désalinisation...).

Ainsi, les expositions directes des grandes banques françaises sur l'ensemble des cinq pays regroupés sous l'acronyme BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, et Afrique du Sud) et la Turquie s'élèvent à 166 milliards d'euros à fin 2013 dont 47,3 sur la Russie. À titre de comparaison, au sein des expositions aux pays périphériques de la zone euro (Italie, Espagne, Grèce, Irlande, et Portugal), seule l'Italie représente un encours plus important que celui de la zone BRICS + Turquie (274,1 milliards d'euros, **Graphique 4**).



Par ailleurs, les encours sur les pays émergents ne progressent pas tous au même rythme. Trois pays, Russie Chine et Turquie, connaissent une progression plus dynamique : expositions multipliées par plus de trois entre fin 2006 et fin 2010 mais sur des montants initiaux très réduits au départ, de l'ordre de 10 milliards d'euros (**Graphique 5**).

**Graphique 5**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur les BRICS et la Turquie : en milliards d'euros (cadre haut) et en base 100 (cadre bas)**



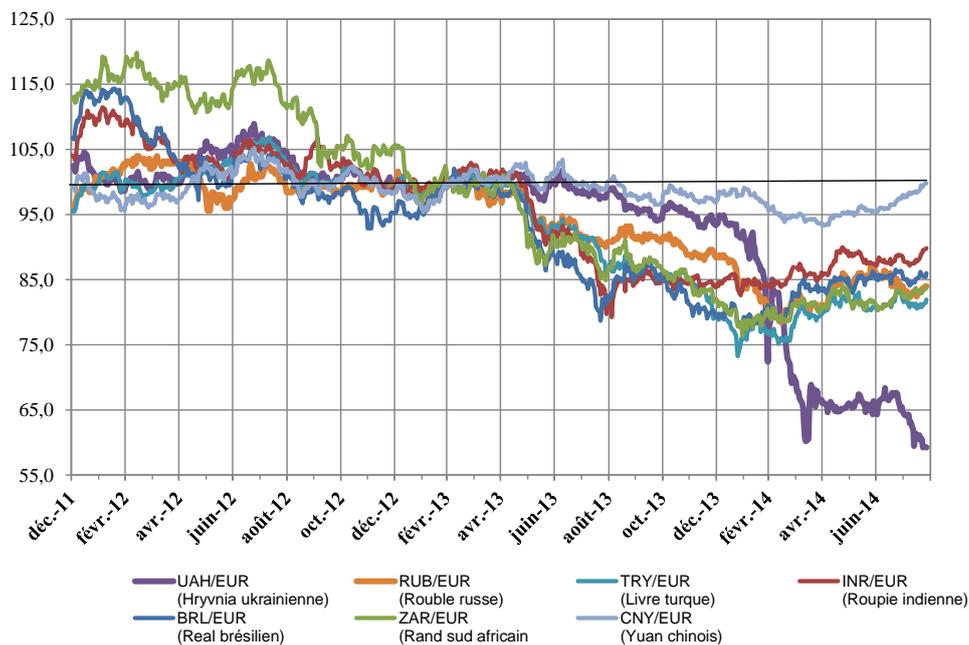
Source : ACPR.

Alors que les pays émergents avaient d'une certaine façon « bénéficié » de la crise financière dans les pays avancés sous la forme d'entrées de capitaux, ces pays font face depuis l'été 2013 à des tensions de marché mais également à des tensions géopolitiques pour quelques-uns. Ainsi, d'une part, certains pays émergents ont vu leurs marchés exposés à une forte volatilité et ce, dans un contexte de diminution du programme de soutien à l'économie par la Réserve Fédérale américaine et de persistance des déséquilibres macroéconomiques (ralentissement de la croissance, déficits courants importants, inflation élevée). Cela a eu pour conséquence une fuite importante des capitaux et une dépréciation de leurs monnaies.

D'autre part, les tensions politiques récentes entre la Russie et l'Ukraine, ont exposé également ces deux pays à des accès de volatilité des marchés ; leur situation est caractérisée par des fuites importantes de capitaux, et par une dépréciation de leur monnaie (**Graphique 6**).

L'ensemble BRICS et Turquie ne constitue toutefois pas un bloc homogène, géographiquement et économiquement, chaque pays présentant ses risques propres.

**Graphique 6**  
Dépréciations de quelques devises émergentes vis-à-vis de l'euro (base 100 au 1er mars 2013)



Source : Bloomberg.

Ces diverses tensions ont affecté les banques des pays de la zone euro. En France, cet environnement instable au sein des pays émergents pourrait avoir un impact sur la rentabilité et la solvabilité des grands groupes bancaires via des pertes sur leurs créances et participations dans ces pays. En effet, un ralentissement prolongé de la croissance affecterait la capacité des emprunteurs locaux à faire face au service de leurs dettes. De surcroît, la dépréciation de la monnaie fragilise un peu plus les agents économiques s'étant endettés en devises.

#### 1.4 Quelques éléments dominant en termes de caractéristiques

##### L'euro et le dollar concentrent 80 % des expositions

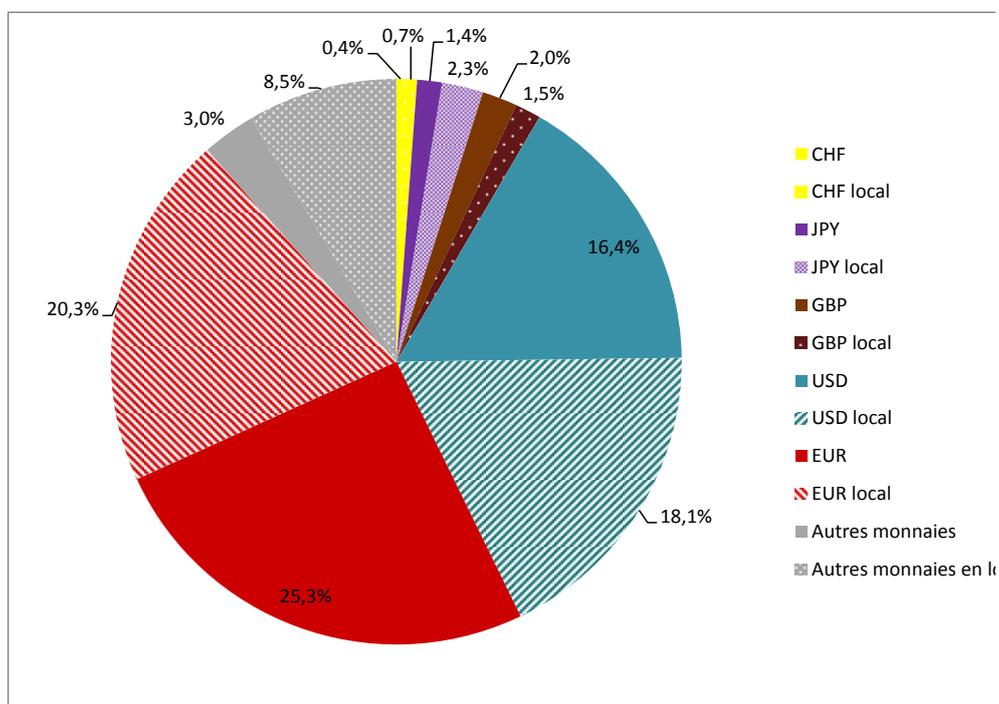
La principale devise à laquelle sont exposés les grands groupes bancaires français à travers leurs engagements internationaux est l'euro, à hauteur de 45,6 % de l'ensemble des devises, dont 20,3 % en « euro local »<sup>18</sup> (Graphique 7), c'est-à-dire via des filiales ou succursales implantées en zone euro.

Avec 34,5 % des expositions, le dollar américain est la deuxième devise à laquelle sont exposés les groupes bancaires français, dont 18,1 % en « dollar local ». Les devises suivantes (livre sterling, yen et franc suisse) représentent moins de 7 % des expositions.

Le poids total des expositions exprimées en monnaies locales (51,4 %) témoigne de l'importance des implantations sous forme de filiales ou de succursales (Graphique 23) ainsi que d'un risque de change modéré dans la mesure où les expositions en euros et en monnaies locales représentent plus des trois quarts des expositions.

<sup>18</sup> Les expositions déclarées en « monnaie locale » correspondent aux opérations réalisées avec des résidents des pays d'implantation des filiales ou succursales du groupe dans les monnaies de ces pays d'accueil. Ainsi, un crédit octroyé en dollars par une filiale américaine de BNPP à un ménage américain sera pour celle-ci déclaré comme une créance sur les États-Unis en « monnaie locale » (ou USD local), et non en « dollar américain » ou USD.

**Graphique 7 :  
Répartition par devises - y compris monnaies locales\* - des engagements  
internationaux des grands groupes bancaires français**



\*Monnaie locale : exclusive des autres devises, il s'agit des opérations réalisées avec des résidents du pays d'implantation de la filiale ou succursale dans la monnaie du pays d'accueil.

Lecture du graphique : il fait apparaître en hachures ou pointillés la catégorie « Monnaie locale » (51,4% du total). Ainsi, l'euro est la principale devise représentée, avec 45,6% du total des encours, dont 25,3% d'engagements effectués de la France vers tous pays du monde, et 20,3% d'engagements effectués directement lors d'opérations locales (au sein de la zone).

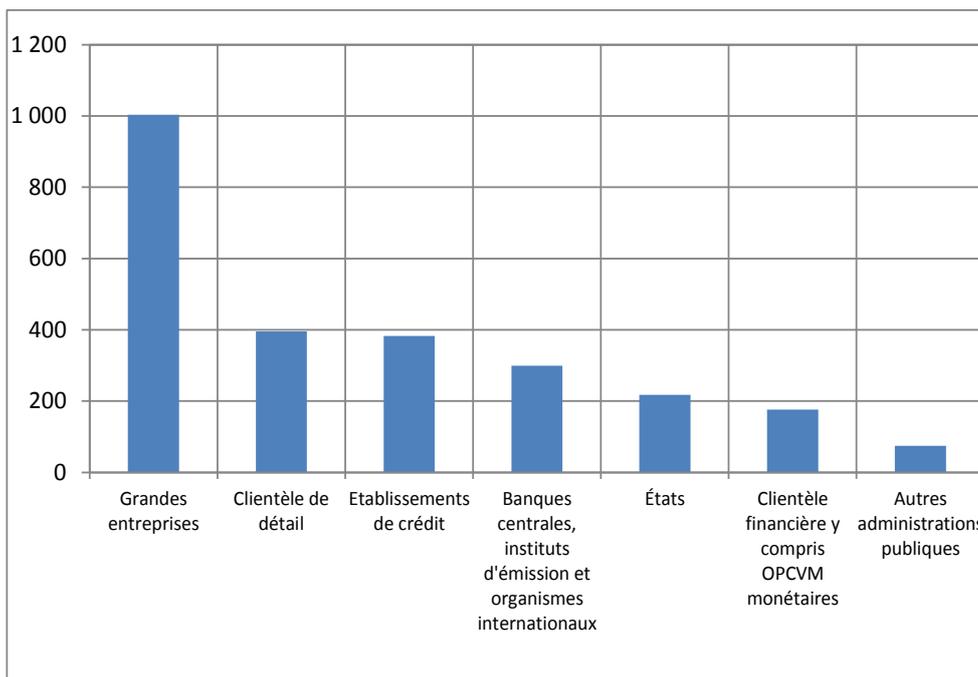
Source ACPR.

### Répartition par contrepartie

Si les engagements vis-à-vis des grandes entreprises dépassent largement les autres contreparties, les encours auprès de la clientèle de détail et des établissements de crédit ne sont néanmoins pas négligeables. En outre, à fin 2013, les expositions vis-à-vis des banques centrales<sup>19</sup> dépassent celles sur les États (**Graphique 8**).

<sup>19</sup> Ces montants n'incluent pas les actifs auprès de la BCE déclarés sur la France. Il convient de noter que, comme indiqué dans les FAQ de la BRI, un encours vis-à-vis des banques centrales nationales reste déclaré dans le pays d'origine « Banks in euro area reporting countries should report positions vis-à-vis the central bank in the reporting country. »

**Graphique 8:  
Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par  
nature de contrepartie en milliards d'euros au 31 décembre 2013**



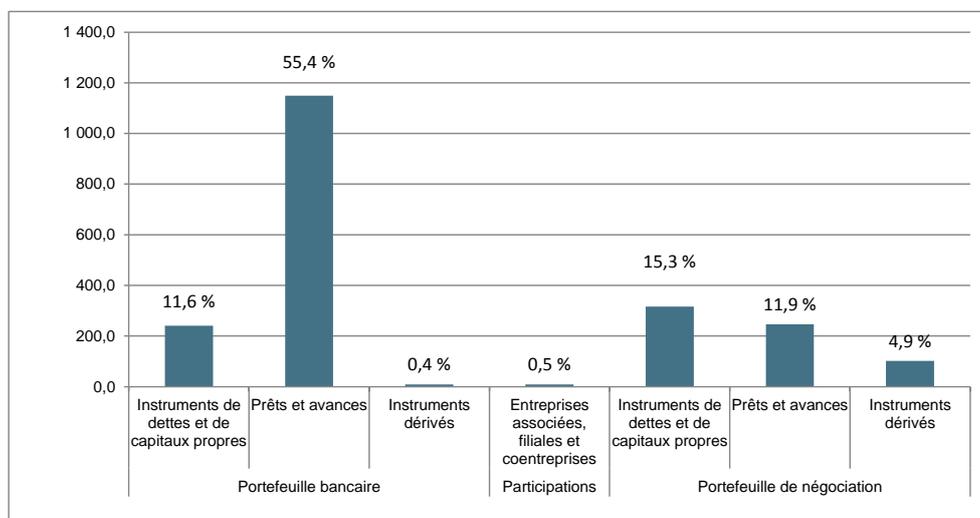
Source : ACPR.

**La majorité des expositions sont constituées de prêts et avances sur un horizon de moyen-long terme**

S'agissant de la nature des opérations sous-jacentes aux expositions, la majorité des expositions (67 %) appartiennent à la catégorie « prêts et avances » (Graphique 9), dont 55 % au sein du portefeuille bancaire<sup>20</sup> qui témoigne d'un horizon d'investissement plus long que le portefeuille de négociation (cf. encadré ci-après).

<sup>20</sup> Comme indiqué dans la notice méthodologique de l'état ENGAG\_INT « Les instruments financiers recensés dans l'état Engag\_Int s'entendent conformément à leurs définitions données par les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par la Commission des communautés européennes et sont présentés selon les critères définissant leur appartenance au portefeuille bancaire d'une part et au portefeuille de négociation d'autre part, pris dans leur acception prudentielle au sens de l'arrêté du 20 février 2007 modifié relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement. »

**Graphique 9 :**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français -**  
**répartition par type de portefeuille et par nature d'engagement au bilan, en**  
**milliards d'euros et en %**



Source : ACPR.

### Définitions du portefeuille bancaire et du portefeuille de négociation

Les établissements de crédit disposent de deux catégories de classement de leurs éléments d'actif et de hors bilan pour le calcul de leurs exigences en fonds propres réglementaires :

le **portfeuille bancaire** enregistre d'une part les encours à moyen et long termes donnant lieu à une exigence de fonds propres au titre du **risque de crédit**.

le **portfeuille de négociation** enregistre d'autre part l'ensemble des positions sur instruments financiers et produits de base détenus à des fins de négociation à court terme ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation, donnant lieu à une exigence de fonds propres au titre du **risque de marché**. Il y a intention de négociation lorsque les positions sont prises en vue d'être cédées à court terme pour bénéficier d'une évolution favorable des cours ou figer des bénéfices d'arbitrage. Le portefeuille de négociation prudentiel fait l'objet d'une définition prudentielle (point 86 de l'article 4(1) du Règlement UE 575/2013), indépendante des définitions comptables.

---

## **2. Bien que ralentie par la crise, cette internationalisation est assez ancienne et se maintient à un niveau élevé**

---

Les grands groupes bancaires français se sont adaptés à la mondialisation des activités bancaires et se sont développés à l'international dans un environnement concurrentiel fort, favorisé par la libéralisation globale des marchés des capitaux. Toutefois, la crise financière a modifié le rythme et les canaux de cette internationalisation, les groupes bancaires cherchant à bénéficier de taux de rendement plus élevés dans les pays émergents que dans les pays développés. Ainsi, entre fin 2006 et fin 2013, les engagements internationaux des grands groupes bancaires français sont passés de 1 716 à près de 2 550 milliards d'euros<sup>21</sup> avec une forte progression jusqu'en 2010 et un léger recul ensuite, en partie lié à l'appréciation de l'euro (cf. focus ci-après).

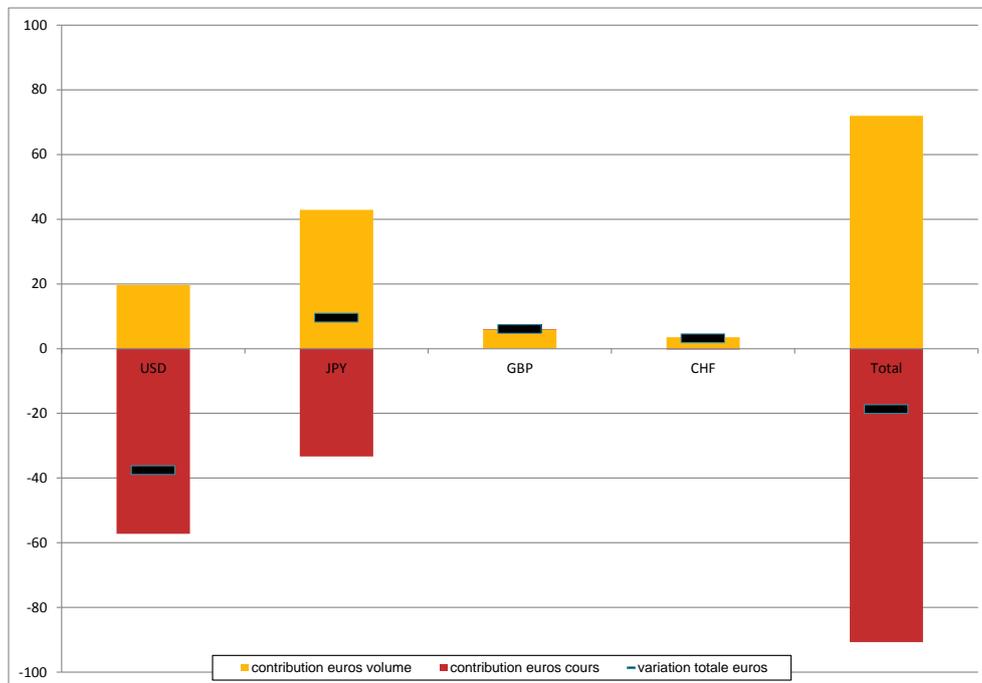
---

<sup>21</sup> De 26 % à 35 % du total de leurs actifs bancaires.

**Focus : impact de la variation du cours des devises sur la valeur des engagements internationaux (2011-2013)**

Les chiffres de la présente étude sont basés sur les déclarations des établissements effectuées à partir de montants déclarés en contrevalet euros. Les évolutions qui sont étudiées ici, contiennent donc à la fois un effet « valeur » (lié à la variation de l'encours libellé en devises) et un effet « change » (lié à l'appréciation ou la dépréciation des différentes devises vis-à-vis de l'euro). Pour la période 2011-2013<sup>22</sup>, une évaluation sur les principales devises (hors euro) dans lesquelles les expositions internationales des grands groupes français sont libellées (**Graphique 10**) permet de conclure que la légère diminution de ces engagements provient, pour l'essentiel, de l'appréciation de l'euro face à deux des principales devises, en l'occurrence le dollar (+7 % sur 3 ans) et surtout le yen (44 % sur 3 ans). En termes de valeurs, a contrario, le montant a progressé<sup>23</sup>.

**Graphique 10**  
**Contributions à la variation 2011/2013 des expositions internationales des grands groupes français : effet « valeur » et effet « cours du change », en milliards d'euros**



*Lecture : de 2011 à 2013, vis-à-vis de l'USD, JPY, GBP et CHF, les expositions ont diminué d'environ 20 milliards d'euros. Cette baisse nette recouvre en réalité une progression d'environ 70 milliards d'euros, à taux constant (« euro de 2013 ») des créances libellées en devises (progression du volume des opérations, effet valeur) et une contraction d'environ 90 milliards d'euros due à l'appréciation de l'euro par rapport à ces devises qui réduit la valeur en euros des participations libellées dans ces devises (effet cours de change).*

<sup>22</sup> L'état de remise « engagements internationaux » ne distingue les différentes devises d'origine que depuis 2011, empêchant d'évaluer les deux effets sur l'ensemble de la période sous revue.

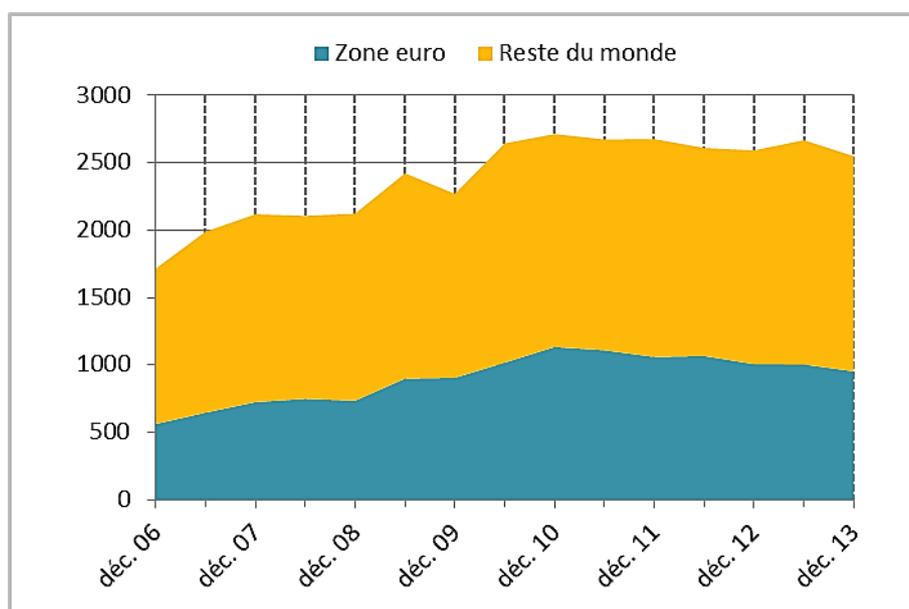
<sup>23</sup> Essentiellement le yen JPY et le dollar USD, mais également, dans une moindre mesure, la livre sterling GBP et le franc suisse CHF.

## 2.1 Une tendance de fond ralentie par la crise

Le processus d'internationalisation des banques françaises est ancien et progressif. Ainsi, BancWest n'est devenue filiale de BNPP à 100% qu'en 2001 alors que les premiers investissements américains de BNPP datent des années 1970<sup>24</sup>.

Entre fin 2006 et fin 2013, les engagements internationaux des grands groupes bancaires français sont passés de 1 716 Milliards à près de 2 550 Milliards (en millions d'euros du total des actifs bancaires), avec une forte progression jusqu'à juin 2009 (2 422 milliards) puis un nouveau pic en décembre 2010 (2 713 milliards), avant de se stabiliser et de décroître ensuite légèrement (**Graphique 11**).

**Graphique 11**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français, en milliards d'euros**



*N.B. : Zone euro considérée, sur toute la période, comme étant constituée des pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 2014.*

*Source : ACPR.*

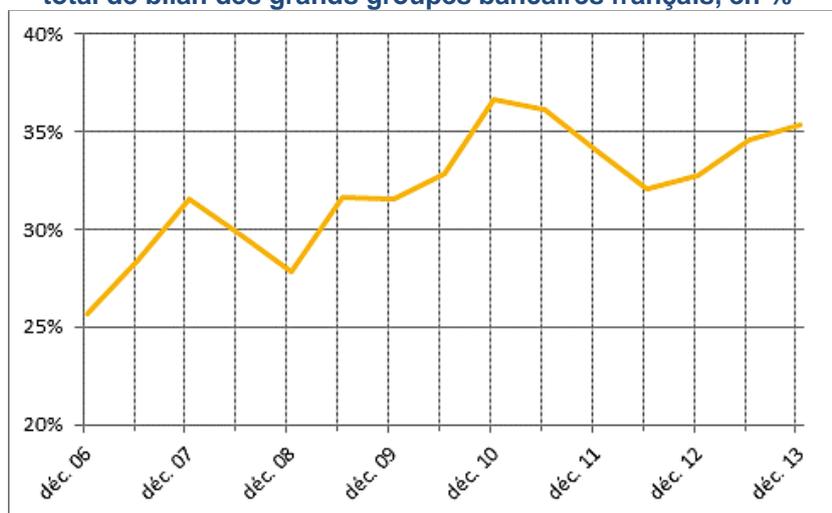
Il convient d'ailleurs de noter que cette légère baisse entre 2011 et 2013 est en partie due à un effet « cours de change », l'appréciation de l'euro réduisant la valeur des participations en devises étrangères. Sur l'ensemble de la période 2006-2013, l'euro s'est apprécié vis-à-vis du dollar de 5 % environ, alors que le yen retrouve pratiquement en fin de période son niveau de 2006. Toutefois, ces deux devises ont marqué de fortes fluctuations au cours de la période, notamment en 2008-2009. Elles peuvent quelque peu perturber l'analyse des expositions dans le temps (cf. focus « impact de la variation du cours des devises »).

Dans le prolongement du mouvement d'eupéanisation lié à la création de la zone euro au début des années 2000, la stratégie de développement international des banques françaises s'est en grande partie orientée vers l'Europe et en particulier la zone euro. À fin 2006, la part des engagements internationaux (hors garanties) dans leur total de bilan était déjà d'environ 25 % (**Graphique 12**).

<sup>24</sup> En 1970, la Banque nationale de Paris (BNP) crée la *French Bank of California*. Dans les années 1970, First National Bank of San Jose change son nom et devient Bank of the West. En 1979, la BNP achète Bank of the West et la fusionne avec French Bank of California.

Cette part a par la suite crû rapidement juste avant la crise financière de 2008, puis sur la période qui a précédé la crise des dettes souveraines de 2011, atteignant 37 % fin 2010.

**Graphique 12**  
**Part des engagements internationaux (hors garanties financières) dans le total de bilan des grands groupes bancaires français, en %<sup>25</sup>**



*Note de lecture : l'écart avec le tableau 2 (colonne « % du total de bilan ») correspond à la non prise en compte dans le présent graphique des garanties financières au numérateur. Ce retraitement évite la surévaluation des totaux d'expositions internationales due aux engagements de prêts, repris pour leur montant nominal sans prise en compte de leur risque de matérialisation au bilan.*

*Source : ACPR.*

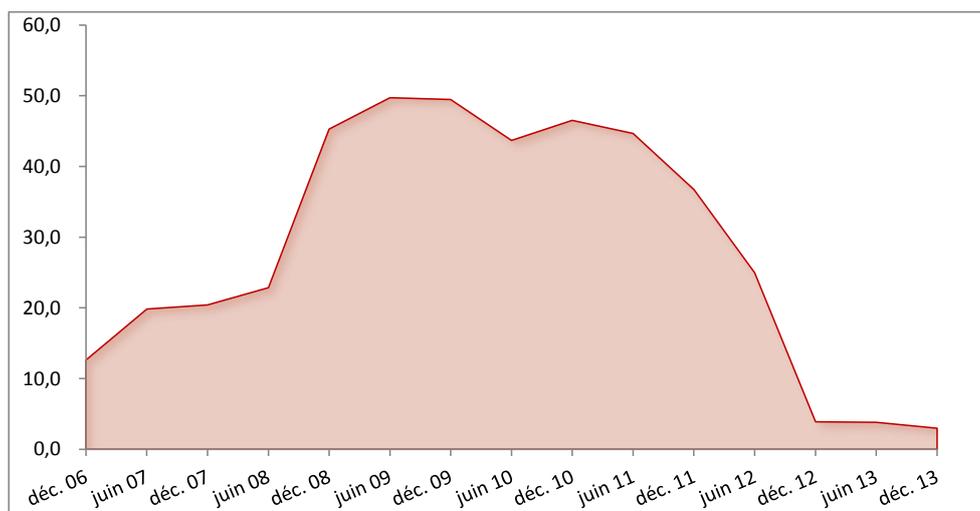
Le processus d'intégration européenne débouchant sur la mise en œuvre au début des années 2000 de l'euro a en effet favorisé l'émergence de marchés « quasi » domestiques et souvent frontaliers (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, etc.).

Les grands groupes bancaires français y ont réalisé d'importantes opérations d'acquisition : BNPP a acquis *Banca Nazionale Del Lavoro* (BNL) en Italie en 2006 (intégration dans les engagements déclarés en 2007), sixième acteur du marché bancaire italien, et Fortis en Belgique en 2009 (comptabilisé en 2010 dans les engagements). De son côté, GCA a fait l'acquisition d'Emporiki en Grèce fin 2006 (intégrée dans les données à partir de 2008)<sup>26</sup>. Ce groupe représente alors l'essentiel de la présence bancaire française en Grèce, jusqu'à la survenance de la « crise » de la dette souveraine grecque en 2011-2012, à l'origine d'un désengagement massif des banques françaises – et d'autres nationalités - de ce pays (la cession d'Emporiki fin 2012 en est l'exemple le plus représentatif) (**Graphique 13**). Enfin, l'un des groupes les plus tardifs à s'internationaliser, GCM, a acquis Targo Bank en Allemagne en 2008, atténuant ainsi le caractère jugé « trop » domestique de son activité par les agences de notation.

<sup>25</sup> Il est à noter une baisse du total de bilan des cinq grands groupes bancaires en 2013, en partie liée au Groupe Crédit Agricole qui applique la norme IAS 32 comme expliquée dans l'[Analyse et Synthèse n° 29](#) dédiée à la situation des grands groupes bancaires français à fin 2013 : « Le total du bilan agrégé des cinq grands groupes bancaires a diminué de 7,5% entre 2012 et 2013 [...] ; cette baisse sensible est toutefois très largement liée à la modification, par le Groupe Crédit Agricole, du traitement comptable des dérivés compensés au travers une contrepartie centrale ».

<sup>26</sup> Cf. en annexe 2 le tableau des principales acquisitions des cinq grands groupes bancaires français.

**Graphique 13**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur la Grèce, en milliards d'euros**

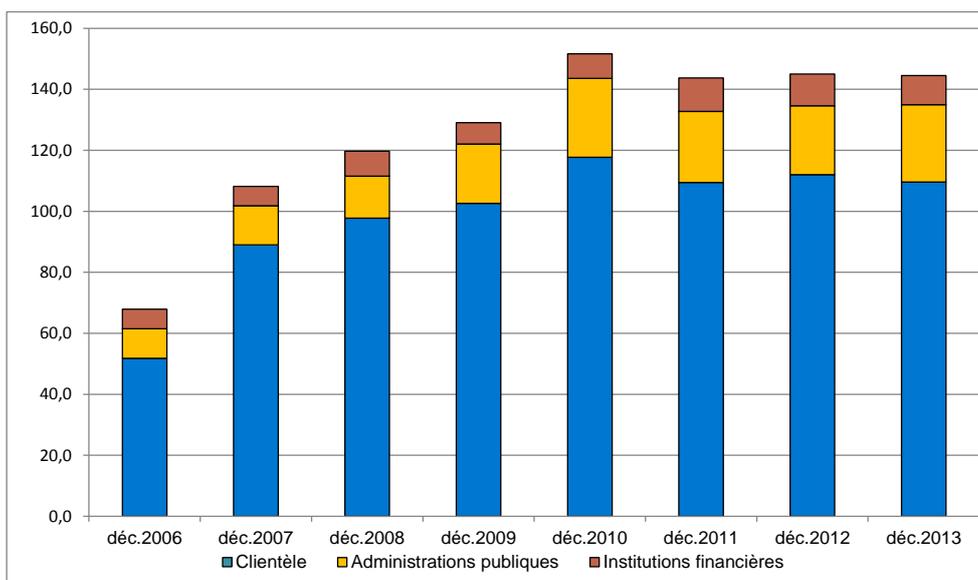


Source : ACPR.

Ainsi, entre fin 2006 et fin 2010, les engagements sur la zone euro ont doublé pour atteindre un peu plus de 1 100 milliards d'euros. Puis, sous l'effet de la crise, ce chiffre a légèrement reculé par rapport au pic de 2010 pour atteindre 953 milliards en 2013 (**Graphique 11**).

On observe la même dynamique de progression pour les expositions des banques françaises en Europe de l'Est, de 2006 à 2010, cette dernière année marquant un pic d'engagements qui a légèrement décliné depuis (**Graphique 14**). Les entreprises et la clientèle de détail représentent la plus grande partie de ces engagements, avec une concentration observée sur quatre pays : la Russie (32 %), la République Tchèque (23 %), la Pologne (17 %) et la Roumanie (11 %). Ce sont ces mêmes pays dans lesquels la croissance observée entre 2006 et 2010 a été la plus forte, en particulier la Russie et la Pologne, avec un quasi-triplement des montants engagés. Les banques françaises se sont ensuite partiellement désengagées de l'Europe de l'Est, leurs expositions dans cette zone revenant de 152 à 145 Milliards (les pays de l'Est représentent environ 3% du total des expositions internationales des grandes banques françaises sur la période 2006-2013).

**Graphique 14**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur l'Europe de l'Est\*, en milliards d'euros**



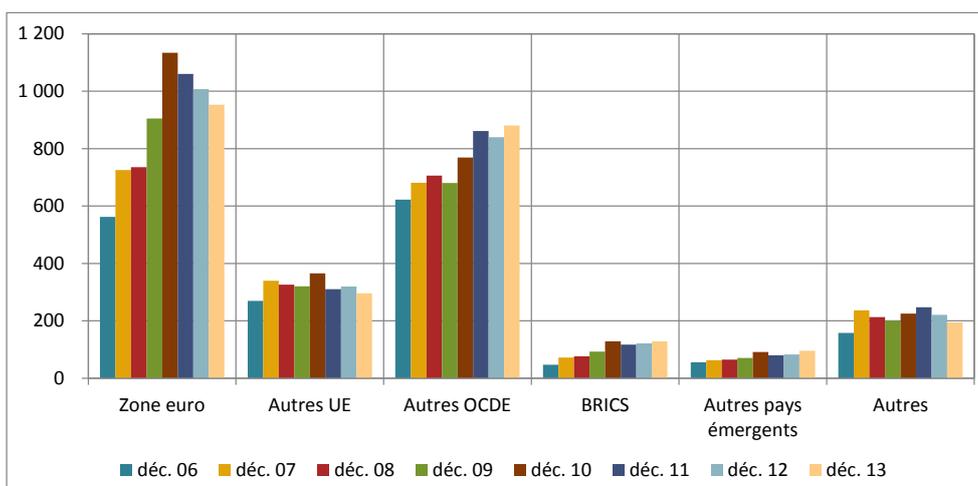
(\*) : y compris pays de l'Union Européenne (Estonie, Lettonie, Slovaquie, Slovénie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie), Russie, Ukraine et Biélorussie.

Source : ACPR.

Hors zone euro, si la croissance des engagements était moins soutenue elle n'en restait pas moins très dynamique, surtout sur la même période de fin 2006 à fin 2010 (+37 %, **Graphique 11**). Ce déploiement à l'international a permis aux banques françaises de trouver des relais de croissance dans des économies affichant des performances économiques meilleures qu'en France, tout en participant à la diversification géographique de leurs portefeuilles en termes de risques. Schématiquement, avant la crise, les engagements des grands groupes bancaires français étaient principalement orientés vers les pays de la zone euro dont les expositions dépassaient largement celles sur les pays de l'OCDE hors de l'UE (**Graphique 15**). Puis, après 2010, les engagements internationaux des grands groupes français sur la zone euro ont diminué de façon significative (de 42 % à 38 %) au profit, principalement, des expositions sur les pays de l'OCDE hors de l'UE (**Graphique 15** et **Graphique 16**).

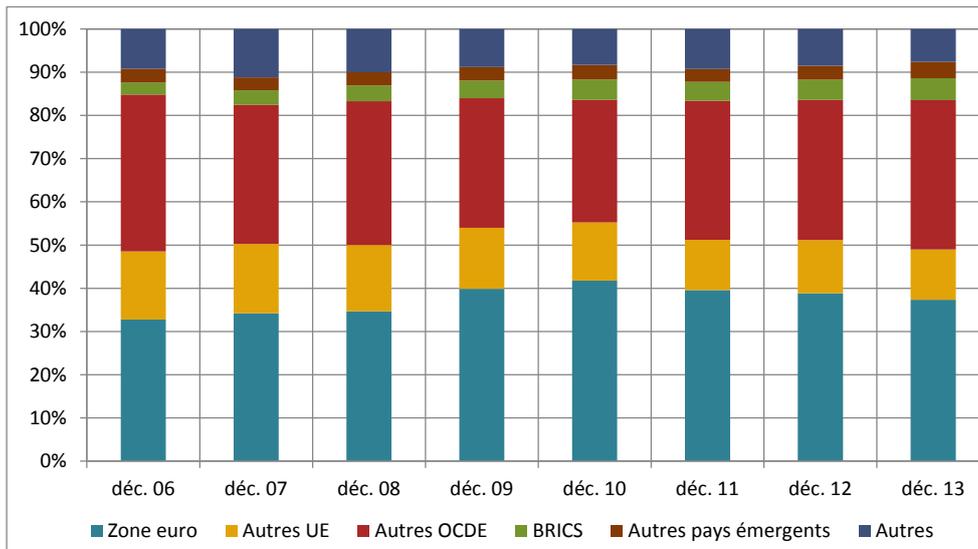
Enfin, les banques françaises accompagnant leur clientèle de grandes contreparties « *Corporate* » dans leur développement international, l'évolution des engagements internationaux reflète les différences dans les rythmes de croissance économique.

**Graphique 15**  
Engagements internationaux par zone géographique des grands groupes bancaires français, en milliards d'euros



Source : ACPR.

**Graphique 16**  
Engagements internationaux par zone géographique des grands groupes bancaires français, en % du total des engagements internationaux

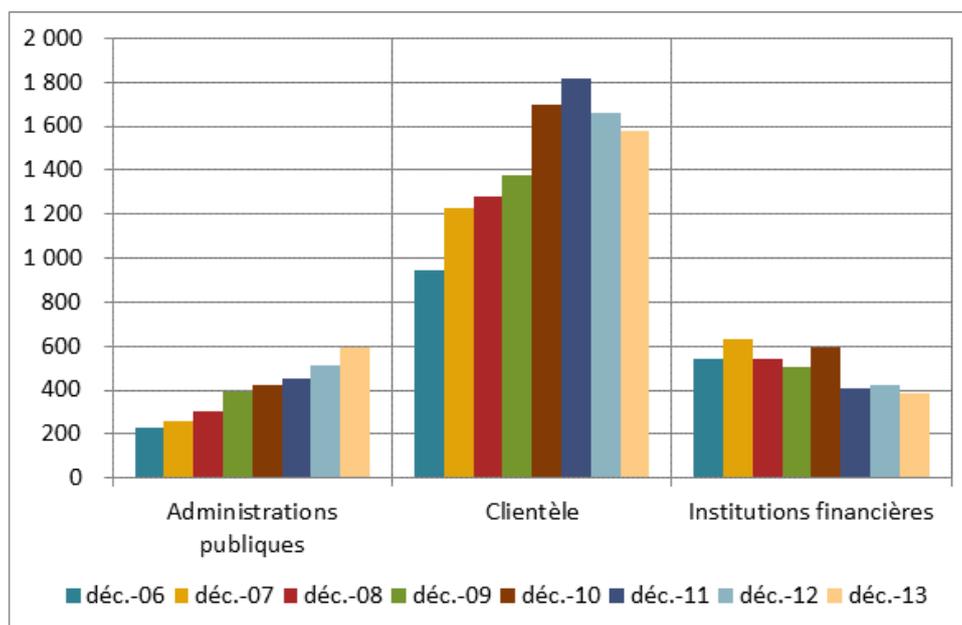


Source : ACPR.

## 2.2 Depuis la crise financière de 2008, les banques françaises ont nettement réduit leurs expositions interbancaires à l'international

À fin 2013, on observe que les expositions des grands groupes bancaires français envers les institutions financières étrangères demeurent toujours globalement inférieures au niveau atteint avant la faillite de Lehmann Brothers. En effet, depuis le point haut de 2007 (633 milliards d'euros), les expositions sur les institutions financières ont largement diminué atteignant 383 milliards fin 2013. Sur ces sept années, la baisse est quasi continue à l'exception d'un regain en 2010 (595 milliards, **Graphique 19** et **Graphique 18**).

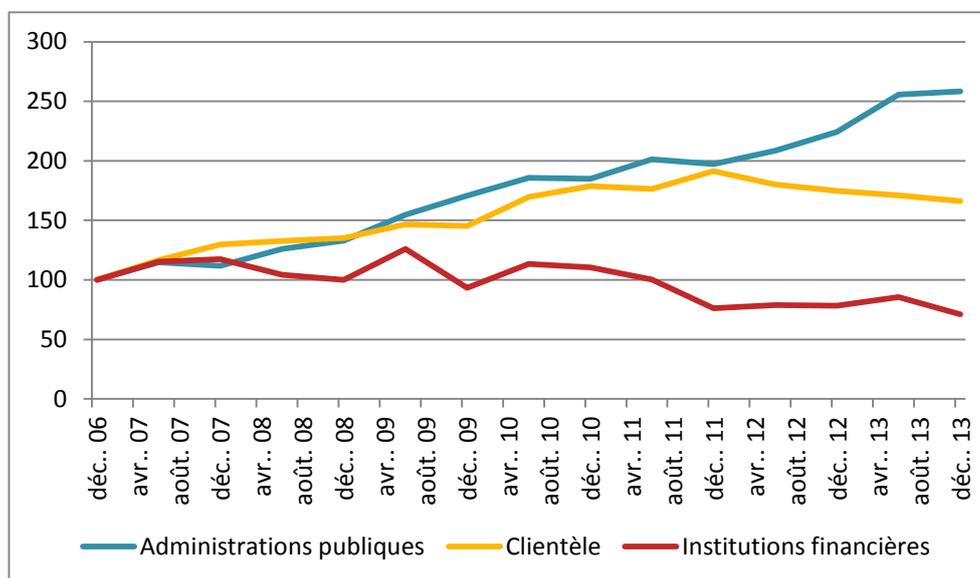
**Graphique 17**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par grande nature de contrepartie, en milliards d'euros**



Remarque : La catégorie administrations publiques regroupe ici les États, les banques centrales et les autres administrations publiques (cf. infra section 2.4)

Source : ACPR.

**Graphique 18**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par grande nature de contrepartie, base 100 au 31/12/2006**



Source : ACPR

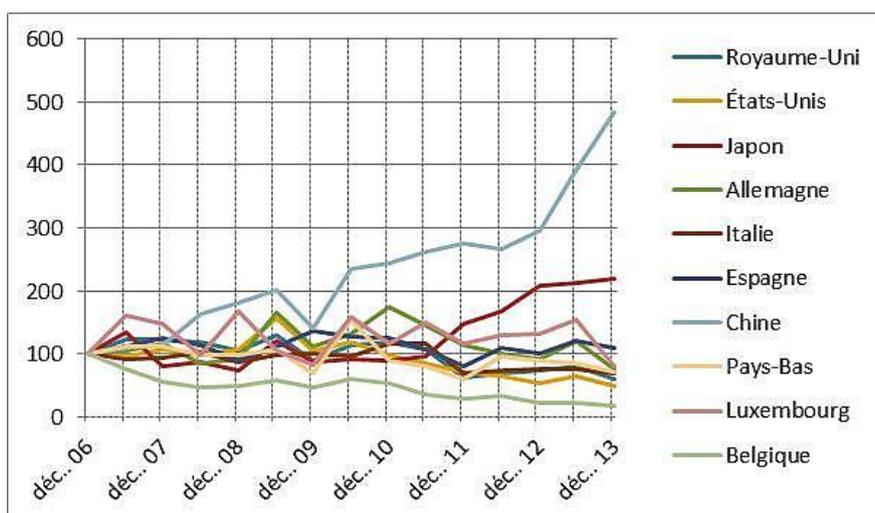
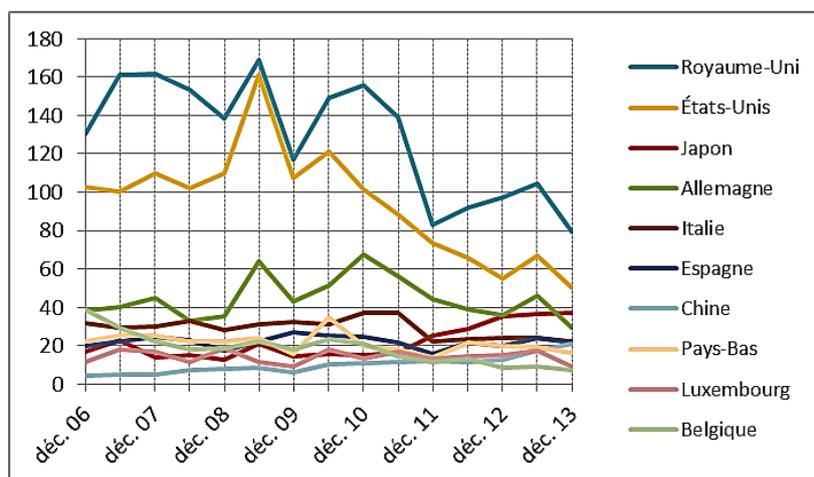
Remarque : La catégorie administrations publiques regroupe ici les États, les banques centrales et les autres administrations publiques (cf. infra, section 2.4)

En effet, après une première période de quasi gel du marché interbancaire fin 2008, puis une normalisation au cours de l'année 2009, les tensions sur le marché de la dette souveraine en 2010 ont entraîné de nouvelles inquiétudes sur la solvabilité des banques des pays concernés (cf. partie 2.3 infra).

Seuls deux pays, la Chine et le Japon, ont vu les expositions des banques françaises vis-à-vis des institutions financières locales progresser sur la période 2006-2013 (**Graphique 19**). Pour la Chine, les encours des groupes bancaires français avec les institutions financières du pays sont même en très forte hausse. Toutefois, ces encours partent d'un montant très faible en 2006 (4.4 milliards d'euros fin 2006) et la totalité des expositions sur la Chine ne représentant que 40 milliards d'euros (**Graphique 4** supra). Par ailleurs, on note, qu'en raison de contraintes réglementaires qui limitent l'ouverture du secteur bancaire à la concurrence étrangère, les banques françaises présentent en Chine des activités de banque de détail limitées (seulement 1 % de leurs engagements au sein du pays).

S'agissant du Japon, cette progression semble être plutôt à mettre en relation avec la progression globale des encours malgré l'effet cours de change décrit dans le focus supra (+31 % sur deux ans) mais également à une appréciation positive de la situation des banques japonaises<sup>27</sup>.

**Graphique 19**  
Engagements internationaux envers les institutions financières des 10 pays où ils sont les plus importants à fin 2013 : en milliards d'euros (cadre du haut) et en base 100 à fin 2006 (cadre du bas)

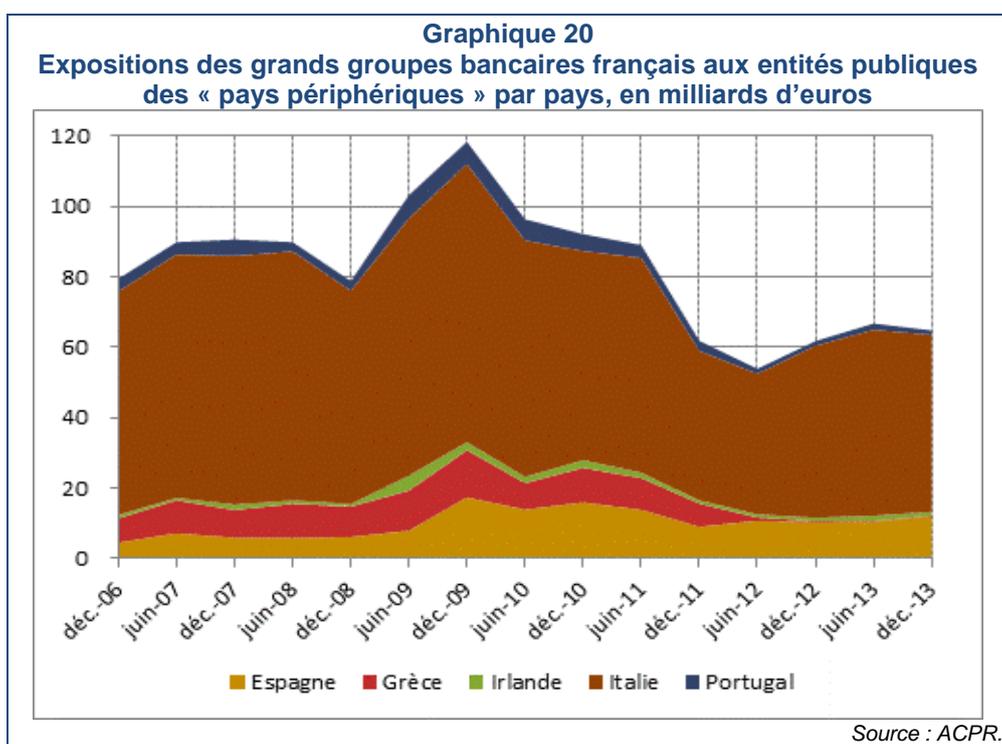


Source : ACPR

<sup>27</sup> Comme indiqué dans une étude économique de l'OCDE « les bilans des banques japonaises sont généralement solides ». <http://www.oecd.org/fr/eco/etudes/Synth%C3%A8se%20Japon%202013.pdf>

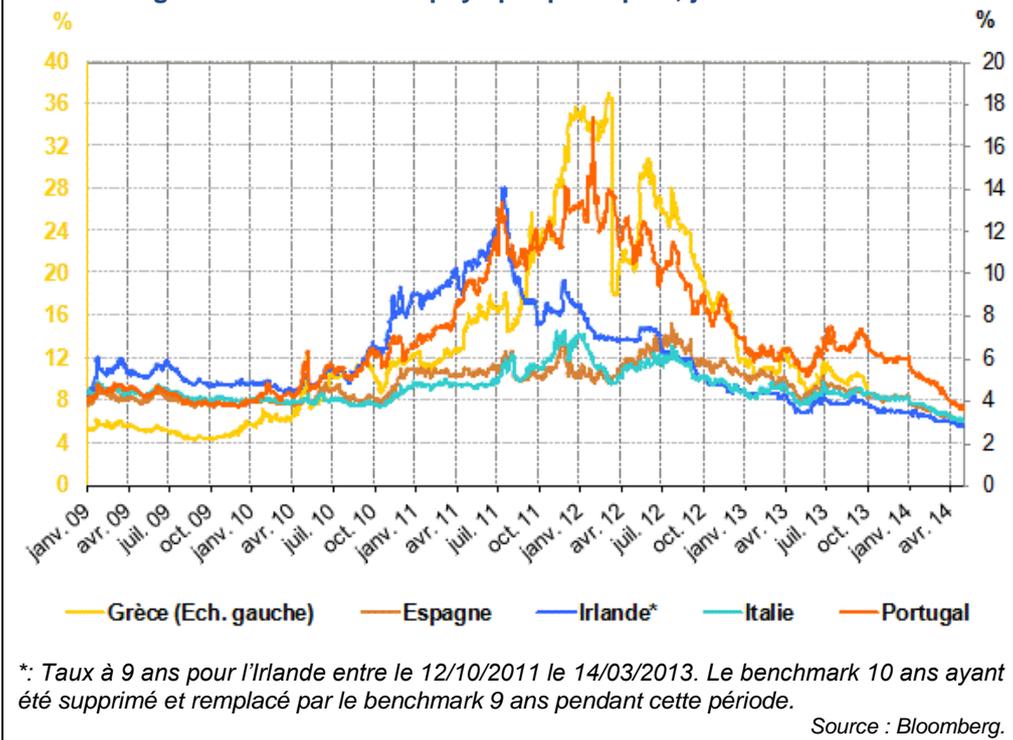
### 2.3 À partir de mi-2010, la crise des dettes souveraines influence le niveau et la répartition des expositions internationales

Comme indiqué supra, à partir de mi-2010, après avoir progressé de manière quasi continue jusque-là, le volume des engagements internationaux des grands groupes bancaires français se stabilisait globalement mais enregistrait un recul sur la zone euro (**Graphique 11**). L'accentuation de la crise grecque (le pays recevait un premier plan d'aide en mai 2010), puis la crise des dettes souveraines des pays périphériques de la zone euro qui l'a suivie (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne et Italie) ont en effet entraîné une réduction généralisée des engagements sur les entités publiques des pays périphériques (**Graphique 20**).



Le lien entre risque souverain et risque bancaire a trouvé une parfaite illustration dans la crise de la dette souveraine en Europe. Dans plusieurs pays, le secteur public n'a pas été en mesure de prendre seul en charge l'assainissement du système bancaire national (Espagne, Irlande). Dans un second temps, les doutes sur la solvabilité des souverains (Grèce, Italie), illustrés par la hausse de la prime de risque et donc des taux obligataires que ces pays doivent payer (**Graphique 21**), ont généré une inquiétude sur la solvabilité des banques qui détenaient de la dette des États.

**Graphique 21 :  
Taux obligataires à 10 ans des pays périphériques, janvier 2009 – mai 2014**



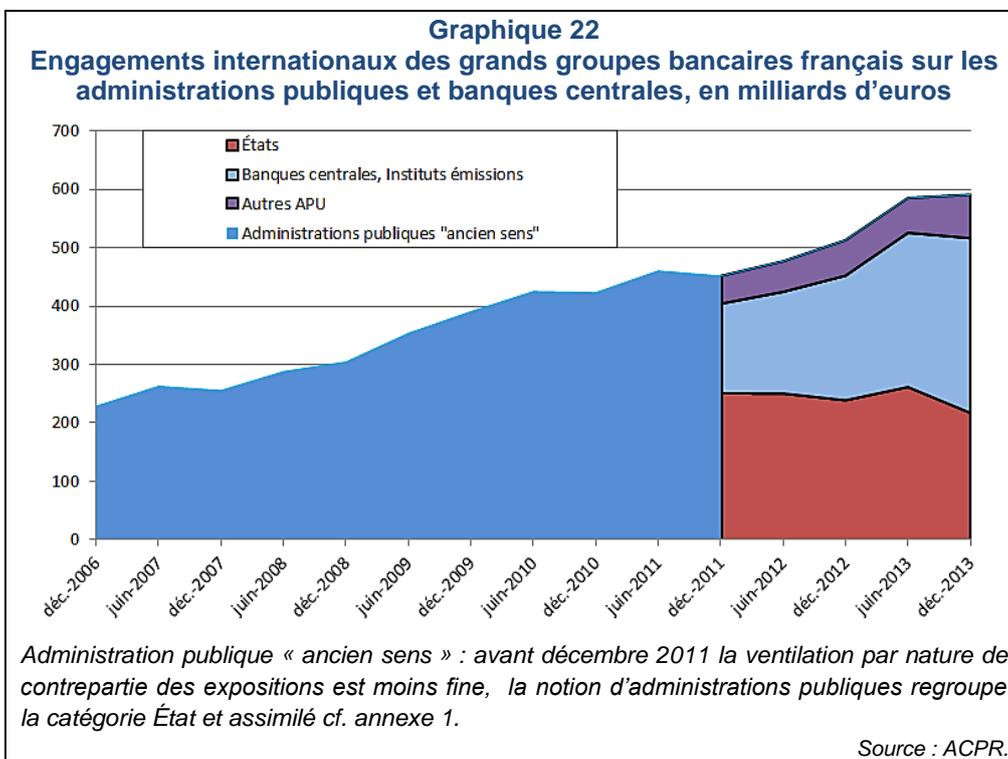
Enfin, dans un troisième temps, la contraction de l'activité économique a affecté l'activité clientèle. Plus généralement, dans un contexte de croissance mondiale plus modérée et de renforcement des exigences réglementaires (ratios de capital notamment), les opérations de croissance externe sont devenues plus limitées et sélectives. Les banques ont alors plutôt cherché à réorganiser leurs groupes via l'intégration de certaines de leurs lignes de métiers, voire la cession de certaines d'entre elles.

Ce phénomène a été décrit comme un cercle vicieux<sup>28</sup>. C'est une des motivations de la mise en place de l'Union Bancaire Européenne, qui constitue une étape importante pour rompre le lien entre risque bancaire et risque souverain. Toutefois, dans le cadre actuel, le maintien d'un niveau élevé des engagements internationaux s'explique surtout par la progression des engagements sur les administrations publiques selon la définition la plus large retenue (États, banques centrales et autres administrations publiques).

<sup>28</sup> Carmen Reinhart, Kenneth Rogoff (2009a; 2010). Brunnermeier et al. 2011.

## 2.4 Les engagements envers l'ensemble des administrations publiques et banques centrales sont en progression dans un contexte réglementaire favorable

Depuis 2006, les engagements envers l'ensemble des administrations publiques et banques centrales ont triplé, atteignant près de 600 milliards d'euros fin 2013 (**Graphique 22**).



Plusieurs raisons expliquent cette évolution. Tout d'abord, une partie de la progression constatée<sup>29</sup> est liée à l'importance des opérations avec les banques centrales étrangères, et notamment l'accumulation de dépôts des groupes bancaires auprès des banques centrales. En effet, l'analyse des encours sur les principaux pays montre que pour certains d'entre eux la part des expositions auprès des banques centrales représente plus des trois quarts des encours vis-à-vis des entités publiques (**Tableau 3**). En 2013, pour les principaux établissements bancaires, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » qui entre dans la catégorie des administrations publiques enregistre une forte augmentation (+203 milliards d'euros)<sup>30</sup>. Cela participe aussi aux efforts d'adaptation des banques françaises au futur ratio de liquidité à court terme (LCR) à travers notamment la constitution de réserves de liquidité.

<sup>29</sup> Faut de données disponibles sur plus longue période, il est impossible de reconstituer la part des expositions envers les banques centrales avant 2011 et donc de différencier les différentes entités publiques au sein du total.

<sup>30</sup> Analyses et Synthèses n°29, mai 2014.

**Tableau 3**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires au 31/12/2013**  
**vis-à-vis des entités publiques, en milliards d'euros**

Pays	Etat	Banques centrales*	Autres administrations publiques	Total "Administrations publiques"	Part Banques centrales* dans Administrations publiques	Part de chaque pays dans Total ensemble pays : pour les expositions aux Banques centrales* : (6) = (2)/(total (2))
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)+(2)+(3)	(5) = (2)/(4)	
Etats-Unis	42,0	158,7	20,6	221,3	72%	53%
Italie	37,1	4,2	8,9	50,2	8%	1%
Belgique	22,7	7,8	12,7	43,1	18%	3%
Allemagne	21,2	14,3	6,7	42,1	34%	5%
Japon	11,3	23,6	2,8	37,8	63%	8%
Luxembourg	2,4	15,9	4,0	22,3	71%	5%
Royaume-Uni	5,1	15,2	0,3	20,6	74%	5%
Suisse	0,5	12,2	1,0	13,7	89%	4%
Espagne	7,9	0,1	4,0	12,0	1%	0%
Pays-Bas	9,1	1,7	0,1	10,9	15%	1%
<b>Total Top 10</b>	<b>159,3</b>	<b>253,7</b>	<b>61,1</b>	<b>474,1</b>	<b>54%</b>	<b>85%</b>
<b>Total ensemble pays (hors France)</b>	<b>217,3</b>	<b>299,3</b>	<b>74,9</b>	<b>591,5</b>	<b>51%</b>	<b>100%</b>

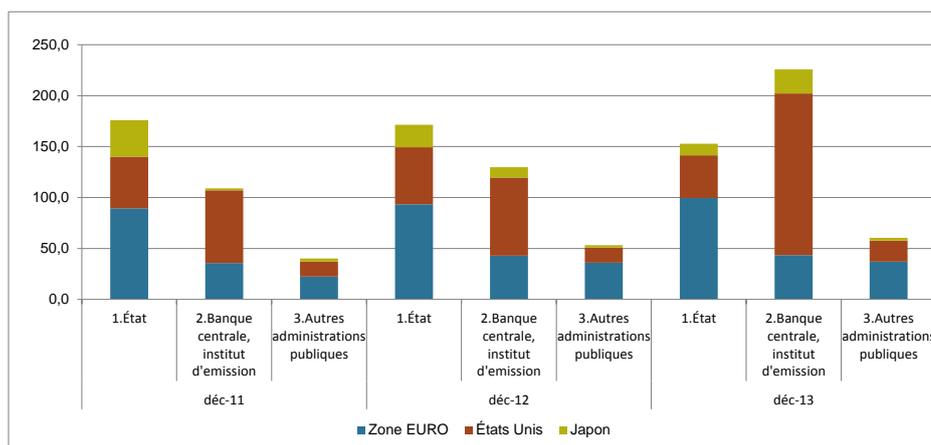
\* Banques centrales, instituts d'émission et organismes internationaux

Remarque : les encours déclarés fin 2013 uniquement sur la France, atteignent 513 milliards d'euros, dont 222 milliards d'euros sur l'Etat, 201 milliards d'euros sur les autres administrations publiques et 90 milliards d'euros sur la banque centrale.

Source : ACPR.

Ainsi, la hausse constatée sur les États-Unis est principalement liée à la progression des encours sur la Réserve Fédérale (officiellement *Federal Reserve System*) qui a plus que doublé entre 2011 et 2013 (+107% : cf. **Graphique 23**), les groupes bancaires français plaçant désormais auprès de la Réserve Fédérale les surplus de financements en dollars obtenus auprès des *Money Market Mutual Funds*, en forte hausse sur la période.

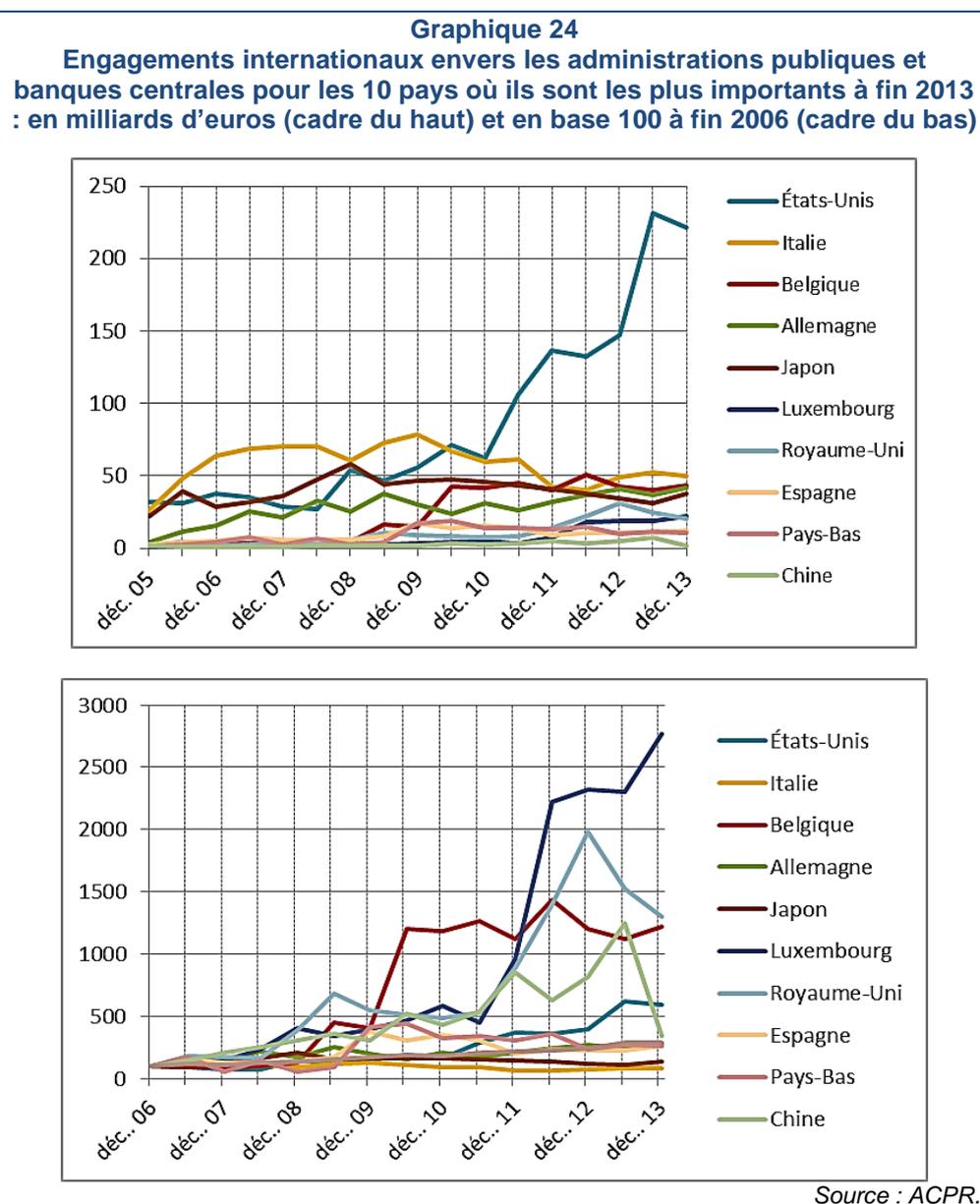
**Graphique 23**  
**Engagements internationaux des grands groupes bancaires vis-à-vis des entités publiques sur les trois principales zones (États-Unis, Zone EURO (\*) et Japon), au 31/12/2013, en milliards d'euros**



(\*) Zone EURO hors France, cf. remarque en bas du tableau 3

Source : ACPR.

Les engagements envers les dettes souveraines demeure toutefois significatifs et a même connu, au premier semestre 2013, une progression des engagements sur ce type de contreparties (**Graphique 22** supra). Cela s'accompagne toutefois d'une concentration des engagements sur les souverains considérés comme les plus solides avec une augmentation (États-Unis) ou un maintien (Allemagne) cf. **Graphique 24** sur les pays considérés comme moins risqués, symptôme d'une « fuite vers la qualité ». Précisément, comme déjà indiqué en section 2.3, on constate une diminution des expositions publiques sur les pays périphériques de la zone Euro (Grèce Irlande, Italie, Portugal et Espagne –GIIPS-).



Cette concentration sur les souverains et les dépôts auprès des banques centrales, malgré les inquiétudes générées par la crise de la dette souveraine, s'explique notamment par la recherche d'actifs liquides et actuellement peu coûteux en termes d'exigences prudentielles. Cela constitue un point de vigilance dans un contexte de crise des dettes publiques<sup>31</sup>.

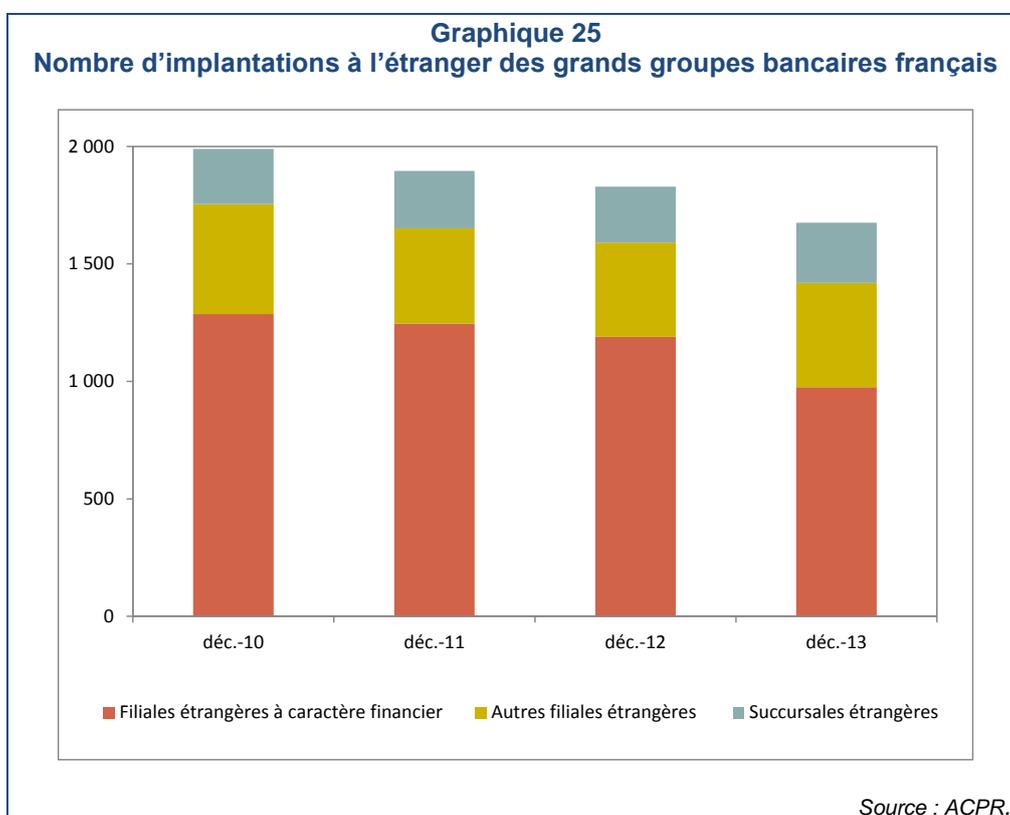
<sup>31</sup> Pour le détail de la réglementation prudentielle actuelle portant sur les expositions sur les souverains et ses limites, voir D. Nouy, Revue de Stabilité Financière, avril 2012.

## 2.5 Les groupes ont adapté leurs implantations et leur activité clientèle au nouveau contexte financier et réglementaire

Il y a plusieurs façons pour une banque de développer une activité à l'international. En premier lieu, il est possible d'intervenir à partir des entités nationales (cadre transfrontière). La banque peut également choisir de s'implanter localement via une succursale ou une filiale. Enfin, les modalités d'accès au marché local peuvent être réalisées, soit par la création d'une nouvelle entité ex nihilo, soit par l'acquisition d'un établissement de crédit disposant d'un réseau d'agences déjà établi.

### Évolution des implantations locales à l'étranger des banques françaises

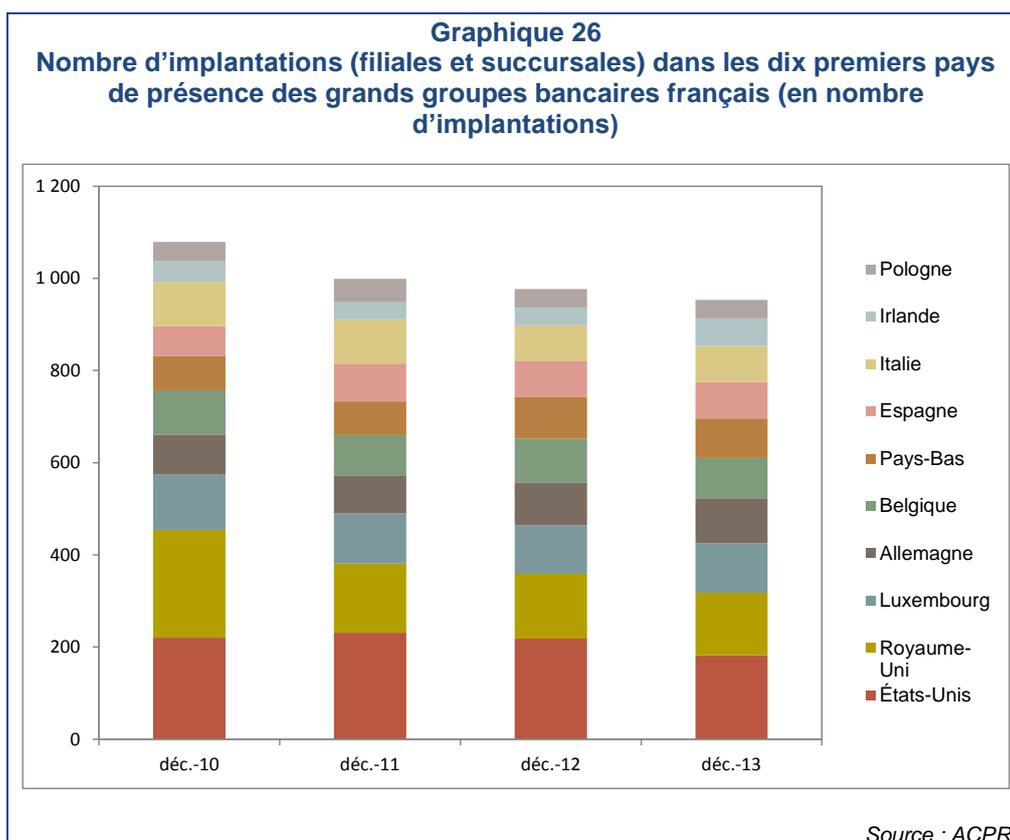
Une grande partie du développement international français a été réalisé par le biais de structures locales. Fin 2013, environ 1 700 implantations à l'étranger étaient dénombrées, essentiellement sous la forme de filiales (environ 85 %), en particulier de filiales à caractère financier (qui n'incluent pas les compagnies d'assurances), et de succursales (15 %, cf. **Graphique 25**).



Toutefois, le chiffre de 1 700 constitue un point bas, par rapport, notamment au niveau de 2010. Sous l'impact de la crise et de contraintes réglementaires nouvelles<sup>32</sup>, les grands groupes bancaires ont en effet procédé à des cessions d'activités non stratégiques.

<sup>32</sup> On peut citer la mise en place du ratio de levier, le renforcement des fonds propres, tant en qualité qu'en quantité, ainsi que la prise en compte des opérations internationales comme critère de systémicité qui est directement en rapport avec les engagements internationaux.

Outre les difficultés opérationnelles (enjeux de fusion des systèmes de remontée de l'information de toutes les entités consolidées), il est évident que plus un groupe bancaire est international plus sa faillite éventuelle aura d'impact systémique, mais également plus son plan de résolution<sup>33</sup> est compliqué à organiser. La réglementation a donc cherché à contenir l'internationalisation des groupes bancaires en renforçant les contraintes prudentielles et leur coordination<sup>34</sup>. Les groupes bancaires peuvent alors considérer que l'internationalisation ne demeure un avantage que pour les activités les plus rentables. Cela se reflète dans l'évolution du nombre d'implantations à l'étranger des cinq grands groupes français, en baisse d'environ 15 % depuis fin 2010 (**Graphique 26**). Seuls quelques pays ne sont pas concernés par cette diminution des implantations, leur progression modeste (Allemagne +11, Pays-Bas +12, Irlande +14 et Espagne +16) ne suffit cependant pas à compenser la baisse des implantations au Royaume Uni (-98) et aux États Unis (-38).



<sup>33</sup> Plan de résolution : il s'agit des outils nécessaires pour conduire la faillite ordonnée d'un établissement qui ne satisfait irrémédiablement plus aux critères de fonds propres : cessions d'activités, séparation des actifs, transfert des actifs sains vers un établissement relais, renflouement interne... Il s'agit, dans ce cadre, d'éviter l'insolvabilité de l'établissement ou d'en limiter les conséquences sans compromettre la stabilité financière et sans interrompre des services essentiels aux contreparties.

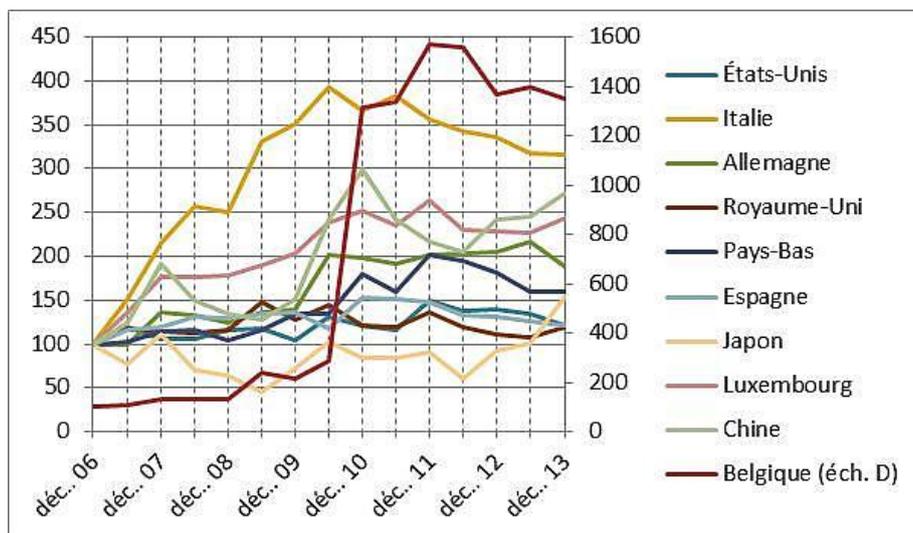
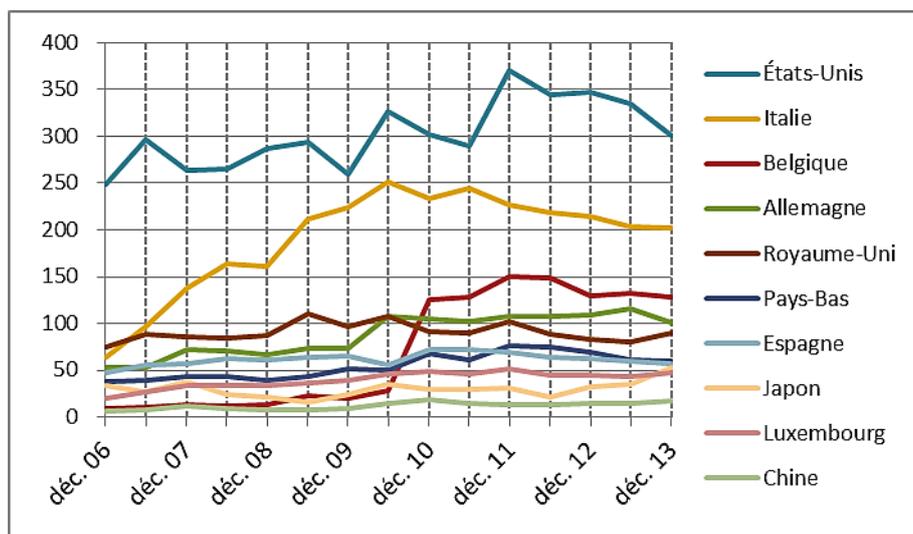
<sup>34</sup> Face à la mosaïque d'organisations, ont été mis en place des outils de coordination de l'action des superviseurs. Les collèges de superviseurs européens ont été rendus obligatoires depuis fin 2010 par la Directive CRD 2 pour les groupes ayant au moins une filiale implantée dans un autre pays de l'Union européenne. En 2011, ont été instaurés les **groupes de gestion de crise** (*Crisis Management Groups* selon la terminologie du Comité de Stabilité Financière) mis en place à l'été 2011, avec pour objectif de discuter et d'enrichir les plans de rétablissement et de résolution (*Recovery and Resolution Plans, RRP*) définis *ex-ante* par les grands groupes bancaires transfrontières, répondant ainsi à la nécessité de prendre en compte la complexité des groupes.

## Tassement de l'activité clientèle non bancaire à l'étranger

Cette évolution s'accompagne d'un ralentissement de l'activité clientèle qui est la dernière à être impactée.

Le ralentissement des crédits au secteur privé non bancaire, se confirme sur l'ensemble de l'activité clientèle avec une tendance à la stagnation (**Graphique 17** supra et **Graphique 27** infra pour le détail par pays). Cela peut être en partie lié à l'atonie de la demande dans certains pays (Italie) mais également à des choix stratégiques de réorientation de l'activité, avec, à certaines périodes, la cession de certaines activités (aux États-Unis par exemple, en 2012 dans un contexte d'évolution du refinancement en USD).

**Graphique 27**  
Engagements internationaux envers la clientèle non bancaire pour les 10 pays où ils sont les plus importants à fin 2013 : en milliards d'euros (cadre du haut) et en base 100 à fin 2006 (cadre du bas)



N.B. Échelle de droite pour la Belgique dans le 2<sup>ème</sup> graphique. La forte hausse pour la Belgique s'explique par l'acquisition de Fortis en 2009 par le groupe BNPP (cf. tableau des principales acquisitions en annexe).

Source : ACPR.

Les engagements des grandes banques françaises sont également en recul dans un contexte de tensions géopolitiques dans certains pays d'Afrique du Nord, ainsi que du Proche et Moyen Orient. C'est en Égypte que le désengagement est le plus net avec une réduction, par cessions d'activités, d'environ 13 milliards d'euros des engagements en deux ans, soit près de trois quarts des encours (de 18 milliards d'euros en décembre 2010 à 4,8 milliards en décembre 2013 ; **Tableau 4**).

Un parallèle intéressant avec la Grèce peut être fait puisque dans les deux cas des investissements importants avaient été réalisés (acquisition de banques locales : Emporiki, Geniki en Grèce, développement d'une ancienne filiale pour Société Générale en Égypte) peu de temps avant que la situation économique dans ces deux pays ne se détériore brutalement. Cela rappelle que les opérations physiques avec la clientèle non bancaire sont moins rapidement cessibles que les opérations interbancaires ou purement financières. Les banques, tout comme les grandes entreprises internationales, sont donc exposées au « risque pays » ; que cela soit sous sa forme économique en Grèce, ou sous sa forme géopolitique en Égypte.

**Tableau 4**  
**Total des engagements internationaux des grands groupes bancaires français dans certains pays d'Afrique du Nord et du Proche et Moyen-Orient, en milliards d'euros**

	déc. 10	déc. 13	Variation
<b>Pays affectés par des tensions géopolitiques</b>	<b>28,3</b>	<b>13,7</b>	<b>-2,9</b>
Bahreïn	2,8	3,1	11%
Tunisie	4,9	5,2	7%
Égypte	18,0	4,8	-74%
Yémen	1,1	0,4	-65%
Syrie	1,0	0,2	-85%
Libye	0,5	0,1	-79%
<b>Autres pays de la région</b>	<b>117,2</b>	<b>116,5</b>	<b>-1%</b>
<b>dont</b>			
Algérie	7,6	9,9	29%
Turquie	27,1	37,5	38%
Maroc	23,8	26,2	10%
Arabie saoudite	17,1	17,7	3%
Émirats arabes unis	15,8	12,0	-24%
Qatar	9,3	3,9	-58%
<b>Total pays de la région</b>	<b>145,5</b>	<b>130,2</b>	<b>-11%</b>

*Source : ACPR.*

## ANNEXES

### Annexe 1 : Méthodologie

Afin d'éclairer le lecteur cette annexe présente les choix méthodologiques retenus dans cette étude. :

**Choix d'une vision conservatrice des risques et approche en risque immédiat**  
Sauf mention contraire, **les montants d'expositions indiqués dans cette étude correspondent au cumul des engagements bruts, consolidés, de bilan et de hors bilan donnés, pour les cinq grands groupes bancaires français** sous revue. Autrement dit, ces montants ne tiennent pas compte des provisions constituées et des garanties reçues. Ils constituent ainsi une borne supérieure en matière de risque, correspondant à l'éventualité d'une perte « totale ». Cette mesure présente l'avantage d'être simple à calculer puisqu'elle ne nécessite pas de faire des hypothèses sur le risque de concrétisation au bilan de ces opérations de hors bilan. Il convient de noter que cette mesure conduit à présenter des montants d'expositions en général plus élevés que ceux disponibles dans d'autres sources de données publiques (BRI<sup>35</sup>, ABE), reposant sur des méthodologies différentes ou tout le moins sur des agrégats différents. Enfin, l'approche en risque immédiat (ou contrepartie immédiate) consiste pour une transaction donnée à attribuer comme pays d'exposition celui où réside la contrepartie à cette transaction et non celui de son pays d'origine ou bien encore celui du garant<sup>36</sup>.

#### **Appellation « grands groupes bancaires français »**

Nous utilisons l'expression « grands groupes bancaires français » pour faire référence aux cinq groupes suivant : BNP Paribas (BNPP), Groupe BPCE (GBPCE), Groupe Crédit Agricole (GCA), Groupe Crédit Mutuel (GCM) et Société Générale (SG). Ils représentent environ 85 % du total de bilan du secteur bancaire français et une part encore plus grande des engagements internationaux des banques françaises.

Nous avons exploité les données déclarées à l'ACPR par ces groupes soit au niveau consolidé soit au niveau de sous consolidation le plus élevé disponible (celui concentrant la plupart des activités internationales). Le suivi et la déclaration des engagements internationaux suivant un nombre d'axes de ventilation importants (pays, monnaies, contrepartie, ...) constituent en effet un défi important en matière de remontée de l'information pour les systèmes d'information de groupes consolidant plusieurs centaines d'entité.

#### **Une « rupture » méthodologique sur l'échéance de fin 2011**

Les données exploitées dans cette étude couvrent la période allant de fin 2006 à fin 2013. Dans cet intervalle, l'état de collecte réglementaire sur les engagements internationaux transmis à l'ACPR par les grands groupes bancaires français a évolué à partir de l'échéance du 31/12/2011. Ce changement s'est traduit en particulier par un passage d'une approche comptable à une approche dite « risque » (utilisée pour la collecte prudentielle COREP par exemple<sup>37</sup>).

<sup>35</sup> La Banque des Règlements Internationaux (BRI) publie des statistiques bancaires consolidées. L'Autorité Européenne Bancaire (ABE ou EBA avec l'acronyme anglais) a publié dans le cadre des exercices de stress tests, de recapitalisation ou de transparence qu'elle a mené depuis 2010 certaines expositions des banques européennes vis-à-vis d'une liste de pays.

<sup>36</sup> Dans cette approche, l'exposition à une banque allemande située en Grèce est attribuée à la Grèce et non à l'Allemagne, par exemple.

<sup>37</sup> Pour plus de détail, voir la fiche de présentation de l'état de collecte actuel des engagements internationaux qui est disponible sur le site e-SURFI. Ce dernier est un site documentaire sur les reportings prudentiels que le secteur bancaire doit régulièrement transmettre à l'ACPR dans le cadre de son activité de contrôle notamment.

Si globalement (tous pays confondus), l'impact en termes d'expositions est limité, il peut être plus important dans l'analyse de la situation individuelle de certains pays ou lors d'analyses réalisées par secteur de contrepartie. Le changement de nature de cette collecte s'est en effet également accompagné d'une modification de la ventilation par secteurs de contrepartie (au profit d'une granularité plus fine). Voir à cet effet, le point méthodologique suivant.

Par conséquent, il convient de noter ces points méthodologiques lors de la lecture des données à cette échéance de fin décembre 2011.

### Définition des secteurs de contrepartie

Au changement d'état de collecte, à partir de fin 2011, la ventilation par nature de contrepartie des expositions est devenue plus fine. Elle est passée de trois types de secteurs de contreparties (États et assimilé, Institutions financières et Clientèle) à sept types (États, Banques centrales, instituts d'émissions et organismes internationaux, autres administrations publiques, établissement de crédit, clientèle financière, clientèle de détail, entreprises). Par conséquent, pour assurer une continuité d'analyse, les séries chronologiques sur les secteurs de contreparties ont été réalisées en retenant les trois catégories de l'ancien état et en regroupant celles du nouvel état de façon à correspondre au plus proche à l'ancien découpage. Les catégories ne se recoupent cependant pas tout à fait. Un léger décalage existe au niveau de la clientèle : secteur un peu plus large à partir de décembre 2011 qu'il ne l'était auparavant et inversement pour le secteur institutions financières.

Ce découpage est présenté dans le tableau suivant :

Libellé utilisé dans l'étude	état ENGCT_INT (avant fin 2011)	état ENGAG_INT (à partir de fin 2011)
<b>Administrations publiques</b>	<b>État et assimilé</b> administrations centrales, trésors publics, banques centrales et instituts d'émission	<b>États</b> <b>Banques centrales et instituts d'émission et organismes internationaux</b> <b>Autres administrations publiques</b>
<b>Institutions financières</b>	<b>Institutions financières</b> établissements de crédit et entreprises d'investissement	<b>Établissements de crédit</b>
<b>Clientèle</b>	<b>Clientèle</b> toutes les contreparties, à l'exception de celles appartenant aux deux catégories « État et assimilé » et « institutions financières »	<b>Clientèle financière y compris OPCVM monétaires</b> <b>Clientèle de Détail</b> <b>Entreprises</b>

## Annexe 2 : Tableau des principales acquisitions des cinq grands groupes bancaires français

38

Groupe	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>BNPP</b>	BancWest (Etats - Unis) 100% du capital, dont le groupe détenait 45% jusqu'alors.	United California Bank (Etats-Unis) fusionnée avec Bancwest		Community First Bankshares et Union Safe Deposit Bank (Etats-Unis)	TEB (Turquie), Commercial Federal Corporation et UCB (Etats -Unis))	Banca Nazionale del Lavoro (Italie) + UkrSibbank (Ukraine)			Fortis (Belgique) + BGL (Luxembourg)		Disbank (Turquie)		BGZ (Pologne)
<b>GBPCE</b>				Banque des Mascareignes (Ile Maurice)		BCI (Congo), Banque BCP Luxembourg		Acquisition de 60% du capital de la BTK (Tunisie)			Banque Malgache de l'Océan Indien BMOI, Madagascar		
<b>GCA</b>			50 % du capital de Crédit Agricole Belgique			: acquisitions en Egypte (75% de l'Egyptian American Bank) Ukraine, en Serbie, en Grèce (72% d'Emporiki)	Groupe CARIPARMA (Italie)  20 % de Bankinter (Espagne)				Centea (Crelan) : Belgique		
<b>GCM</b>								Réseau d'agences Citigroup (Targobank) (Allemagne)	COFIDIS (activités en Espagne, Italie, Portugal et Europe de l'Est)			CITIBANK Belgique	
<b>SG</b>	Komerční banka (Rép. Tchèque) + SKB Banka (Slovénie)+GEFA et ALD (Allemagne) et TCW (Etats-Unis)	UIB (Tunisie) + activités de Gestion privée (Japon) et de Crédit Conso (Maroc) + Fidelity (Italie)	acquisition d'implantations au Ghana	General Bank of Greece + augmentation de la participation en Roumanie (BRD de 51% à 58%)	Hanseatic Bank (Allemagne), Promek Bank (Russie), Eurobank ( Pologne), Finagen (Italie), MIBank (Egypte), Delta Credit (Russie)	SG Splitska Banka (Croatie) + Bank Republic (Georgie) + participation de 20% dans Rosbank + Modra Pyramida (via KB)	Société Générale Albania (Albanie) + Banco Pecunia et Banco Cacique (Brésil) + OnVista (via Boursorama) + Mobiasbanca (Moldavie)	Société Générale (China) Limited (CN) + prise de contrôle de Rosbank (57,6% du capital)	Augmentation de la participation dans Rosbank (pour atteindre 65%)	accroissement de la part détenue par SG dans le capital de Rosbank (65% à 75%)	Rosbank (Russie), Rusfinance et Delta Credit (déjà détenues), suivie d'une fusion de Rosbank et BSGV (filiale développée localement)		

<sup>38</sup> Parmi les cessions les plus significatives effectuées récemment par les grands groupes, outre la vente de sa filiale grecque Emporiki en 2012 par le Groupe Crédit Agricole, figurent en 2013 la cession de Bankinter (Espagne) par GCA (pour 0,22 GEUR), de SG private banking Ltd (Japon, pour 3,1 milliards de dollars) et NSGB (Egypte, pour 2 milliards de dollars) par société Générale, et BNPP SAE (Égypte, pour 0,5 milliard de dollars) par BNPP.

# INDEX DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 Répartition par zone géographique des engagements internationaux des grands groupes bancaires français à fin 2013	6
GRAPHIQUE 2 Répartition par zone économique des engagements internationaux des grands groupes bancaires français à fin 2013	7
GRAPHIQUE 3 Cartographie des engagements internationaux des grands groupes bancaires français au 31/12/2013	7
GRAPHIQUE 4 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur les BRICS et la Turquie (à gauche, 166 milliards d'euros) et sur les pays périphériques (à droite, 409 milliards d'euros) - en milliards d'euros, au 31/12/2013	9
GRAPHIQUE 5 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur les BRICS et la Turquie : en milliards d'euros (cadre haut) et en base 100 (cadre bas)	10
GRAPHIQUE 6 Dépréciations de quelques devises émergentes vis-à-vis de l'euro (base 100 au 1er mars 2013)	11
GRAPHIQUE 7 Répartition par devises - y compris monnaies locales* - des engagements internationaux des grands groupes bancaires français	12
GRAPHIQUE 8 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par nature de contrepartie en milliards d'euros au 31 décembre 2013.....	13
GRAPHIQUE 9 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français - répartition par type de portefeuille et par nature d'engagement au bilan, en milliards d'euros et en %	14
GRAPHIQUE 10 Contributions à la variation 2011/2013 des expositions internationales des grands groupes français : effet « valeur » et effet « cours du change », en milliards d'euros	16
GRAPHIQUE 11 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français, en milliards d'euros	17
GRAPHIQUE 12 Part des engagements internationaux (hors garanties financières) dans le total de bilan des grands groupes bancaires français, en %	18
GRAPHIQUE 13 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur la Grèce, en milliards d'euros	19
GRAPHIQUE 14 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur l'Europe de l'Est*, en milliards d'euros	20
GRAPHIQUE 15 Engagements internationaux par zone géographique des grands groupes bancaires français, en milliards d'euros	21
GRAPHIQUE 16 Engagements internationaux par zone géographique des grands groupes bancaires français, en % du total des engagements internationaux	21
GRAPHIQUE 17 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par grande nature de contrepartie, en milliards d'euros	22
GRAPHIQUE 18 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français par grande nature de contrepartie, base 100 au 31/12/2006	22

GRAPHIQUE 19 Engagements internationaux envers les institutions financières des 10 pays où ils sont les plus importants à fin 2013 : en milliards d'euros (cadre du haut) et en base 100 à fin 2006 (cadre du bas)	23
GRAPHIQUE 20 Expositions des grands groupes bancaires français aux entités publiques des « pays périphériques » par pays, en milliards d'euros	24
GRAPHIQUE 21 Taux obligataires à 10 ans des pays périphériques, janvier 2009 – mai 2014	25
GRAPHIQUE 22 Engagements internationaux des grands groupes bancaires français sur les administrations publiques et banques centrales, en milliards d'euros	26
GRAPHIQUE 23 Engagements internationaux des grands groupes bancaires vis-à-vis des entités publiques sur les trois principales zones (États-Unis, Zone EURO (*) et Japon), au 31/12/2013, en milliards d'euros	27
GRAPHIQUE 24 Engagements internationaux envers les administrations publiques et banques centrales pour les 10 pays où ils sont les plus importants à fin 2013 : en milliards d'euros (cadre du haut) et en base 100 à fin 2006 (cadre du bas)	28
GRAPHIQUE 25 Nombre d'implantations à l'étranger des grands groupes bancaires français	29
GRAPHIQUE 26 Nombre d'implantations (filiales et succursales) dans les dix premiers pays de présence des grands groupes bancaires français (en nombre d'implantations)	30
GRAPHIQUE 27 Engagements internationaux envers la clientèle non bancaire pour les 10 pays où ils sont les plus importants à fin 2013 : en milliards d'euros (cadre du haut) et en base 100 à fin 2006 (cadre du bas)	31

# INDEX DES TABLEAUX

TABLEAU 1 Engagements internationaux en risque immédiat des banques des principaux pays déclarants à la BRI, à fin 2013 6

TABLEAU 2 Les 10 principales expositions des grands groupes bancaires français au 31/12/2013 8

TABLEAU 3 Engagements internationaux des grands groupes bancaires au 31/12/2013 vis-à-vis des entités publiques, en milliards d'euros 27

TABLEAU 4 Total des engagements internationaux des grands groupes bancaires français dans certains pays d'Afrique du Nord et du Proche et Moyen-Orient, en milliards d'euros 32

# BIBLIOGRAPHIE

F. Niepmann, "Banking across Borders with Heterogeneous Banks", Federal Reserve Bank of New York Staff Reports n° 609, Avril 2013

B. Hills, G. Hoggarth, "Cross-border bank credit and global financial stability", Q2, p. 126-136, Bank of England, Quaterly Bulletin 2013

Carmen Reinhart, Kenneth Rogoff (2009a; 2010). Brunnermeier et al. 2011.

ACPR, « La situation des grands groupes bancaires français à fin 2013 », Analyses et Synthèses n°29, mai 2014.

Banque de France, Danièle Nouy, "Revue de la stabilité financière", N° 16, Avril 2012

Raalph de Haas, Iman Van Leyveld, "Multinational Banks and the Global Financial Crisis: Weathering the Perfect Storm?", Février 2013

J.L. Fillat, S. Garetto, M. Gotz, "Multinational Banks", Décembre 2013

Gerard Caprio, "Cross-Border Banking in Subsidiaries and Branches; Organization, Supervision and Resolution", Encyclopedia of Financial Globalization, ed., Elsevier, 2012



61, rue Taitbout  
75009 Paris  
Téléphone : 01 49 95 40 00  
Télécopie : 01 49 95 40 48  
Site internet : [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)